

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX**

« ETANGS LITTORAUX BORN ET BUCH »

RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA MISSION D'ANIMATION

ANNEE 2017

SOMMAIRE

A.	RAPPEL DU PROGRAMME ET BILAN D'AVANCEMENT	4
B.	MISE EN ŒUVRE DU SAGE : TABLEAU DE BORD	5
C.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : REFLEXIONS ENGAGEES AUTOUR DE LA COMPETENCE GEMAPI	15
D.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : AVIS DE LA CLE.....	16
E.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : COMPLEMENTS SUR LE SITE INTERNET DU SAGE ET INFORMATION	19
F.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : SCOT ET PLU 20	
G.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU TRANSVERSAL « GOUVERNANCE, COMMUNICATION ET CONNAISSANCE » : REUNIONS DE LA CLE	22
H.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : AVANCEMENT DE L'ETUDE DE DEFINITION D'UNE STRATEGIE DE GESTION DES BASSINS VERSANTS DES LACS DU BORN	24
I.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : AVANCEMENT DES REFLEXIONS SUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	28
J.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 3 « PROTECTION, GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX » : PROJET TUTEORE ZONES HUMIDES	29
K.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 1 « PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX » ET DE L'ENJEU 4 « MAINTIEN, DEVELOPPEMENT ET HARMONISATION DES USAGES, ET ORGANISATION TERRITORIALE » : ENQUETES ET PERSPECTIVES 2018	30
L.	MISE EN ŒUVRE DE L'ENJEU 1 « PRESERVATION DE LA QUALITE DES EAUX »	33
M.	GESTION DE PROJET – FONCTIONNEMENT – MISSIONS ANNEXES	34
N.	COMMUNICATION	36
O.	DATES CLES DURANT L'ANNEE 2017	37

FICHE D'IDENTITE DU SAGE

STRUCTURE PORTEUSE - ANIMATION

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES LACS DU BORN (SMBVLB)

136 rue Jules Ferry
40160 PARENTIS-EN-BORN

Président : Jean-Marc BILLAC

Animation : Animatrice Chloé ALEXANDRE, actuellement en Contrat à Durée Déterminée de 3 ans en tant que Chargée de mission en animation de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) à compter du 30 juin 2016.

ETAPES IMPORTANTES

- Emergence : 2004 – 2006.
- Réunion de lancement : 05 avril 2006, Parentis-en-Born.
- Périmètre : Arrêté interpréfectoral Landes Gironde du 23 mars 2007.
- CLE : réunion d'installation du 26 juin 2008.
- Etat des lieux : validation globale de « l'Etat initial », du « Diagnostic » et des « Tendances et scénarios » le 6 décembre 2013.
- Cartographie des zones humides effectives : validation le 21 février 2014 et modifications le 26 mars 2015, le 10 mars 2016 et le 20 mai 2016.
- Renouvellement de la composition de la CLE : 05 mars 2015.
- Validation du projet de SAGE par la CLE et avis favorable sur le rapport environnemental le 26 mars 2015.
- Validation du projet de SAGE modifié suite à la phase de consultation des partenaires institutionnels le 23 septembre 2015.
- Approbation du SAGE : validation du SAGE par la CLE le 20 mai 2016 et publication de l'Arrêté Inter-Préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016.

PERIMETRE

- Localisé sur le littoral aquitain : s'étend du Sud du Bassin d'Arcachon au Courant de Mimizan. La limite Est, située en Haute-Lande, est limitrophe du bassin versant de la Leyre.
- Comprend 27 communes incluses en tout ou partie dans le bassin versant : 6 situées en Gironde, 21 dans les Landes, dont 11 communes sont adhérentes au Syndicat Mixte Géolandes (arrêté interpréfectoral de périmètre du 23/03/2007).
- Le bassin versant d'une surface d'environ 1 490 km² concerne la chaîne de plans d'eau du Born et du Buch et de leurs affluents : lac de Cazaux-Sanguinet, Petit étang de Biscarrosse, lac de Parentis-Biscarrosse et étang d'Aureilhan.

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

- Créée par l'arrêté préfectoral du 10 juin 2008.
- Renouvelée le 05 mars 2015.
- Comprend 40 membres : 20 élus, 13 représentants des acteurs socio-économiques et 7 représentants des services de l'Etat.
- Présidée par Jean-Marc BILLAC, Président du SMBVLB et Maire de Pontenx-les-Forges.

ENJEUX PRINCIPAUX

- Préservation de la qualité des eaux,
- Gestion quantitative et hydraulique,
- Protection, gestion et restauration des milieux,
- Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale.

A. Rappel du programme et bilan d'avancement

La démarche de mise en œuvre d'un SAGE se déroule en trois phases :

1. La phase préliminaire conduisant à l'adoption du périmètre et à l'installation de la Commission Locale de l'Eau (CLE).
2. La phase d'élaboration consistant à la conception du SAGE jusqu'à son adoption.
3. La phase de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du SAGE.

Les phases préliminaire et d'élaboration du SAGE ont été portées par le Syndicat mixte Géolandes de 2005 jusqu'à la parution de l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016. Le SMBVLB a pris la suite de cette démarche afin de porter la phase de mise en œuvre du SAGE depuis le 1^{er} juillet 2016.

Durant l'année 2017, l'animatrice du SAGE s'est attachée à mettre en œuvre diverses dispositions du SAGE, dont le bilan est compilé sous la forme du tableau de bord présenté synthétiquement dans le paragraphe B.

B. Mise en œuvre du SAGE : tableau de bord

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2017	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu transversal – Gouvernance, communication et connaissance	Objectif tr 1. Mettre en œuvre le SAGE	tr1.1 Mettre en place une structure porteuse pour assurer la mise en œuvre du SAGE, et garantir son bon fonctionnement	Le Syndicat Mixte du Bassin Versant des Lacs du Born (SMBVLB) porte la phase de mise en œuvre du SAGE depuis le 1 ^{er} juillet 2016 et recrute une animatrice du SAGE afin de conduire de cette mission. Deux réunions de CLE, ainsi que deux réunions du Bureau de la CLE (pour les avis de la CLE) ont été organisées en 2017.	-
		tr 1.2 Mettre en œuvre le SAGE et évaluer son état d'avancement	Tous les rapports d'activités sont mis en ligne sur le site internet du SAGE et sont transmis à la CLE, aux partenaires financiers et techniques. Le rapport d'activité 2017, comprenant le tableau de bord sera diffusé et mis en ligne à compter de 2018. Une présentation en CLE est programmée le 25 janvier 2018.	-
	Objectif tr 2. Favoriser les échanges et la concertation	tr.2.1 Structurer et réunir des cellules InterSAGE pour coordonner les actions du SAGE avec celles des SAGE voisins	Des échanges réguliers sont opérés avec les animateurs des SAGE limitrophes, qui sont conviés aux séances plénières de la CLE. Sur le Bassin d'Arcachon, des échanges sont opérés avec le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et avec le Parc Naturel Marin (PNM) du Bassin d'Arcachon.	-
		tr 2.2 Développer les échanges avec les acteurs afin que la CLE soit informée et consultée préalablement sur les projets et les décisions, et qu'elle formule des avis	La CLE, par délégation aux membres du Bureau de la CLE, a formulé sept avis au courant de l'année 2017 sur des dossiers d'autorisation pour : - le dragage des ports de Sanguinet, Parentis-en-Born et Biscarrosse le 15 février 2017, - le projet de défrichement pour mise en culture à Luë déposé par J. Larrere le 15 février 2017, - le projet de défrichement pour mise en culture déposé par E. Larrere à Parentis le 4 juillet 2017, - le dragage des ports de Gujan-Mestras le 28 juin 2017, avis transmis au PNM du Bassin d'Arcachon, - le projet d'amélioration de la desserte du sud du bassin d'Arcachon sur l'axe A660/RN250 le 8 décembre 2017. Divers dossiers de déclaration ont été également été transmis à la CLE pour information concernant les opérations de dragage des ports lacustres, des projets d'aménagements sur diverses communes, des forages, etc. Le 22 juin 2017, la CLE a été associée à la Commission suivi du site de l'élevage Le Lay St Symphorien, compte-tenu des projets d'épandages visés sur le territoire du SAGE.	-
		tr 2.3 Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs des SCOT / documents d'urbanisme	L'animatrice du SAGE a été associée à diverses réunions et/ou a formulé des remarques sur les documents d'urbanisme. Ceci concerne notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Born et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Sanguinet, Ychoux, Lüe, Pontenx-les-Forges, Gastes, Aureilhan et Pissos. Les collectivités du territoire disposent des documents du SAGE et de la cartographie des zones humides. Il leur a été rappelé la nécessité d'associer la structure porteuse du SAGE lors de l'élaboration/la révision/la modification de leurs documents d'urbanisme. Un courriel leur a été transmis (voire également directement aux bureaux d'études en charge des dossiers) en vue de leur indiquer plus précisément les dispositions du SAGE à prendre en compte. L'animatrice du SAGE a pu faire une restitution des travaux engagés sur le SCOT du Born avec l'Association Régionale des CAUE durant le colloque Trames Verte et Bleue en Nouvelle Aquitaine le 28 novembre 2017.	-
		tr 2.4 Participer à la révision du SDAGE et du PDM et à l'ajustement de ses déclinaisons territoriales (PAOT)	Le SAGE approuvé le 28 juin 2016 est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2016-2021, avec le Programme De Mesures (PDM) et avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI). Le Plan d'Action Territorialisé (PAOT) devrait être mis à jour en 2018 notamment en s'appuyant sur les données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born. L'animatrice a participé à une réunion d'échanges sur le protocole SYRAH-CE le 6 juillet 2017, servant de support pour l'élaboration des PAOT.	-
		tr 2.5 Rechercher des maîtrises d'ouvrage adaptées pour garantir la mise en œuvre des dispositions du SAGE	Des réflexions sont engagées autour de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) : - sur le Bassin d'Arcachon le SIBA a lancé une étude spécifique (volet réglementaire, incidences financières, etc.) dont le premier bilan a été présenté en COPIL le 12 décembre 2016 puis aux élus du Bassin d'Arcachon, - durant l'année 2017, le SMBVLB et les Communautés de Communes des Grands Lacs (CCGL), de Mimizan (CCM) et Cœur Haute Landes ont organisé de nombreuses réunions de concertation pour faire évoluer leurs statuts au regard de la prise de compétence GEMAPI. Ces dernières collectivités ont harmonisé leurs statuts en vue de transférer toutes ou partie des compétences au SMBVLB en 2018. Le SMBVLB a été associé à une réunion organisée par la Préfecture des Landes sur la prise de compétence GEMAPI par les Syndicats de rivières le 12 octobre 2017.	-
	Objectif tr 3. Favoriser la diffusion de l'information	tr 3.1 Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire	De nombreuses actions de communication ont été réalisées : - au cours de diverses réunions : CLE, Bureau de la CLE, Comités syndicaux du SMBVLB, COPIL de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, de réunions d'échanges avec les chasseurs, les pêcheurs et les acteurs de la voile, colloque sur la Trame Verte et Bleue en Nouvelle Aquitaine, etc. - via la mise à jour régulière du site internet du SAGE, - avec la réalisation d'articles de presse, notamment dans le journal de la CCGL, - participation à la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) avec les scolaires sous forme d'ateliers, - intervention au Comité de vigilance de Biscarrosse lors de la table ronde sur le thème du bassin versant.	-
	Objectif tr 4. Améliorer les connaissances sur les changements globaux	tr 4.1 Améliorer les connaissances sur les changements globaux, et les prendre en compte dans les objectifs du SAGE	Les dernières données relatives aux changements climatiques ont été compilées dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE (annexe 3) et dans le rapport environnemental du SAGE approuvé le 28 juin 2016. L'animatrice a participé à la réunion de restitution du « Plan d'Adaptation au Changement Climatique » (PACC) présenté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne au cours du Forum Local de l'Eau le 27 septembre 2017.	-
	Objectif tr 5. Modifier et/ou réviser le SAGE	tr 5.1 Prévoir la modification et / ou la révision du SAGE	Le SAGE approuvé le 28 juin 2016 est compatible avec le SDAGE Adour-Garonne 2016-2021, avec le PDM et avec le PGRI. Aucune action spécifique n'a été engagée sur ce volet en 2017.	-

Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2017	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p>1.1.1 Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines et notamment sur certaines substances</p>	<p>a. La CLE a pu récupérer divers bilans de suivi qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans les zones de baignades (contrôles sanitaires de l'Agence Régionale de Santé (ARS), bilans d'autocontrôle du Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises (SMGBL) et du suivi des cyanobactéries), - au niveau des prises d'eau potable d'Ispe et de La Teste (révélant des problématiques liées aux pesticides), <p>- au niveau des zones portuaires lacustres concernées par des dossiers de dragage (réception des dossiers de déclaration et avis sur les dossiers d'autorisation).</p> <p>L'animatrice du SAGE se tient informée de l'avancement des travaux de recherche engagés par l'Université de Bordeaux et par l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA). Une réunion avec ceux-ci a été organisée le 10 janvier 2017.</p> <p>La CLE a reçu, après analyse par le CODERST, le projet d'Arrêté préfectoral portant sur la modification de la station d'épuration et la révision des seuils de rejets aqueux de l'industrie CHEMVIRON à Parentis-en-Born. Ce dossier a fait l'objet de nombreux échanges entre le SMBVLB, les services instructeurs et le pétitionnaire au regard des enjeux du SAGE. Certaines remarques ont pu être prises en compte dans l'Arrêté modifié le 8 mars 2017. Une visite du site en présence de la CLE pourrait être programmée en 2018.</p> <p>b et c. Des actions ont été conduites par le SIBA dans le cadre du REseau Pesticides du Bassin d'Arcachon (REPAR) et REMPAR dédié aux micropolluants sur les communes girondines du territoire du SAGE (La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras et Le Teich). Chaque année, l'animatrice participe à la réunion technique et au colloque REPAR REMPAR organisé au mois de janvier.</p> <p>En 2017, le SMBVLB a lancé des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités du territoire (sauf sur celles limitrophes au bassin versant de la Leyre qui seront interrogées dans le cadre du SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés ») et auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. La restitution du bilan des enquêtes effectuées auprès des collectivités a été organisée le 20 février 2017 et celle auprès des agriculteurs est programmée le 16 janvier 2018.</p> <p>Le SMBVLB a lancé des enquêtes auprès des plaisanciers, qui permettront notamment d'appréhender les éventuels impacts liés aux activités nautiques : rejets, usage d'antifouling, etc. Les données collectées sont en cours d'analyse et seront présentées au courant de l'année 2018.</p> <p>d. Les travaux de recherche engagés par l'Université de Bordeaux sur la « Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains » (CLAQH) se sont poursuivis, avec une présentation des premiers résultats en CLE le 10 mars 2016. Un point d'avancement sur ces travaux a été présenté lors de la réunion avec les instituts de recherche du 10 janvier 2017.</p>	<p>L'évaluation de l'état des masses d'eau mesurées et modélisées, et des pressions a été actualisée récemment dans le cadre de la révision du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 : il est donc difficile de mesurer les incidences des actions engagées, d'autant plus que la mise en œuvre du SAGE a débuté en juillet 2016.</p> <p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés en p.39 du PAGD. Sur les masses d'eau mesurées, ceux-ci démontrent globalement des tendances relativement stables jusqu'en 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un bon état écologique et chimique sur le lac de Cazaux-Sanguinet, - un bon état écologique sur le canal des Landes (station de référence La Hume 05191100) et un état chimique non classé. Sur la station de la Hume l'état écologique a été qualifié « moyen » de 2008 à 2010 et en 2016 en raison des paramètres oxygène. - un état écologique moyen à médiocre et un bon état chimique sur la Gourgue (liés aux paramètres oxygène et biologie), - un état écologique moyen et un bon état chimique sur le petit étang de Biscarrosse, le lac de Parentis-Biscarrosse, - un état écologique moyen jusqu'en 2014 (lié aux polluants spécifiques) sur le Ruisseau des Forges (station de référence 05192050), et une amélioration de l'état chimique depuis 2012 (entre 2009 et 2011 qualifié mauvais en raison de la présence de métaux lourds sur la station 05192060) <ul style="list-style-type: none"> - un état écologique moyen et un bon état chimique sur l'étang d'Aureilhan, - un bon état écologique et chimique sur le Ruisseau de la Forge-Pontenx (le Canteloup) et sur l'Escource, - une amélioration de l'état écologique sur le courant de Mimizan depuis 2011 (qualifié moyen entre 2007 et 2010 en raison des paramètres oxygène et/ou biologie). <p>Sur la plupart des masses d'eau des pesticides ont également été quantifiées. A noter l'absence de données sur le canal des Landes (qui seront transmises par le SIBA à l'Agence de l'eau) et sur le courant de Mimizan depuis 2005.</p>
<p>1.1.2 Identifier et/ ou confirmer les facteurs de dégradation sur les masses d'eau impactées ou susceptibles d'altérer des masses d'eau en « bon état », et suivre l'évolution des paramètres déclassants</p>	<p>Les derniers bilans qualitatifs disponibles en 2016 sur les masses d'eau du territoire ont été présentés en séance plénière de la CLE n°17 du 22 septembre 2016, ainsi que les suivis effectués dans les zones de baignade et pour l'eau potable. Les bilans actualisés en 2017 seront présentés en début d'année 2018 (voir synthèse dans les indicateurs de suivi de l'état de l'environnement de la Disposition 1.1.1, ci-contre). Ces résultats serviront de support pour l'actualisation du PAOT.</p>	<p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés de la p.39 à 56 du PAGD, avec une analyse des paramètres déclassant et des éventuels facteurs de cause à effet. L'analyse des dernières données 2015-2016 (voir ci-dessus), disponibles sur le Système d'Information sur l'Eau (SIE) Adour-Garonne pour les masses d'eau de type « cours d'eau » montrent globalement les mêmes tendances.</p>
<p>1.1.3 Identifier et maîtriser les rejets directs et/ou diffus en lien avec les activités actuelles ou passées</p>	<p>a. b. Aucune action n'a été entreprise cette année.</p> <p>c. Des réflexions sont conduites par le SIVOM des cantons du pays de Born en vue de revaloriser certaines décharges sur son territoire de compétence. L'ancienne décharge de Sainte-Eulalie-en-Born, située à proximité de la lagune de Courmascas (identifiée comme source de pression dans le cadre du projet tutoré) fait partie de ces sites.</p> <p>e. Le dossier de déclaration d'intérêt général type pour le dragage des ports lacustres a été élaboré et transmis aux pétitionnaires. Les dossiers de déclaration ont été instruits par la DDTM des Landes et certains travaux ont d'ores et déjà été engagés. Les bilans qualitatifs et les modalités de gestion des sédiments de dragage sont précisés dans ces dossiers.</p> <p>Trois avis ont été émis par la CLE sur les dossiers d'autorisation de dragage des ports de Sanguinet, Parentis-en-Born et Biscarrosse, demandant notamment à se rapprocher de la CCGL pour conduire des diagnostics écologiques préalablement aux travaux, et pour les orienter sur des techniques d'arrachage des espèces invasives adaptées. Une note a été transmise par la CCGL à l'ensemble des propriétaires/gestionnaires des ports lacustres privés et publics à cette fin.</p> <p>Dans le cadre du Plan de gestion de dragage des ports, certains gestionnaires ont souhaité participer à un audit environnemental pour minimiser les risques d'impacts. Le Comité de pilotage (COPIL) de cette étude s'est réuni le 30 mai 2017.</p>	<p>Les bilans qualitatifs effectués sur les vases portuaires lacustres dans le cadre des dossiers de demande de dragage sont bons sur les paramètres analysés (conformément au cadre réglementaire en vigueur).</p>
<p>1.1.4. Contribuer à préserver la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon</p>	<p>Des actions ont été conduites par SIBA dans le cadre des réseaux REPAR (pesticides) et REMPAR (micropolluants) sur les communes girondines du territoire du SAGE. Le SMBVLB a été associé au colloque et à une réunion bilan de ces actions en début d'année 2017.</p> <p>Le PNM du Bassin d'Arcachon associe la CLE à ses travaux. L'animatrice du SAGE a participé à la commission « Gouvernance » du 30 janvier 2017 et à la commission « Gestion des ressources naturelles » du 25 janvier 2017 pour l'élaboration du Plan de gestion du PNM.</p>	<p>Les bilans effectués dans le cadre du réseau REPAR montrent la présence d'un certain nombre de pesticides sur les masses d'eau (en particulier la Leyre) et en Intra-Bassin, mais avec des concentrations faibles. Les bilans effectués dans le cadre de REMPAR au niveau des stations d'épuration montrent la présence d'un certain nombre de micropolluants en faibles concentrations.</p> <p>Des pesticides ont été quantifiées sur la plupart des masses d'eau du territoire. A noter l'absence de données sur le canal des Landes (qui seront transmises par le SIBA à l'Agence de l'eau) et sur le courant de Mimizan depuis 2005.</p>
<p>1.1.5 Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques</p>	<p>Les enquêtes lancées par le SMBVLB auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet vont permettre de recenser les pratiques réalisées (amendements en nitrate et phosphate, mise en place de cultures intermédiaires, de bandes enherbées, etc.). Les résultats seront présentés le 16 janvier 2018 en vue d'engager des actions avec ces acteurs.</p> <p>L'Université de Bordeaux a engagé une étude en vue de quantifier les flux de phosphore sur le bassin versant du lac de Parentis. Dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » des suivis des flux de pesticides, de nitrates et de phosphates vont être engagés en 2018 sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Ces études devraient permettre de quantifier les flux de nutriments transitant sur les bassins versants de ces deux plans d'eau, voire de faire le lien avec les éventuelles efflorescences à cyanobactéries (travaux à définir avec l'Université de Bordeaux).</p>	<p>Les bilans qualitatifs obtenus sur les masses d'eau (cours d'eau et plans d'eau) du territoire ne montrent pas de concentrations alarmantes en nitrates et phosphates. Le lac de Parentis-Biscarrosse présente toutefois un stock de phosphore dans les sédiments, avec une potentialité de relargage, lié à des rejets industriels passés. La qualité de l'eau du lac tend à s'améliorer depuis la mise en place du Contrat Lac (baisse des biomasses chlorophylliennes, meilleur taux d'oxygène et zone d'anoxie moins profonde).</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2017	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeux I – Préservation de la qualité des eaux Objectif 1.2. Maintenir une bonne qualité des eaux dans les zones de loisirs nautiques Objectif 1.3. Sécuriser l'alimentation en eau potable, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif Objectif 1.4. Trouver un juste équilibre entre les usages et la préservation de la qualité des ressources en eau, et prévenir tout risque de dégradation de l'état des masses d'eau	1.2.1 Renforcer l'autocontrôle et contribuer aux programmes de suivi des cyanobactéries existants	<p>Comme précisé ci-dessus, des réflexions sont engagées par l'Université de Bordeaux sur de futurs travaux de recherche portant sur la biogéochimie des lacs (notamment sur les flux de nutriments et les éventuelles incidences sur les efflorescences à cyanobactéries).</p> <p>Un nouveau dispositif expérimental basé sur l'utilisation d'une sonde / torche « Algae Torch » a été testé durant la période estivale 2016 sur le territoire de la CCGL pour détecter la présence de cyanobactéries dans les zones de baignade. La sonde a été acquise par cette collectivité en 2017.</p>	<p>En 2017, les bilans des contrôles sanitaires obtenus par l'ARS montrent que toutes les plages du territoire présentent des états « bon » (plage du Ponton à Aureilhan et plage du courant à Mimizan) à « excellent ». Pour rappel, en 2016 la plage du courant à Mimizan présentait un état « suffisant », les bilans « moyens » obtenus le 05/07/2016 et 16/08/2016 étant liés à la présence d'Escherichia coli (dépassement de la valeur limite bon/moyen).</p> <p>En 2017, 2 prélèvements cyanobactéries ont été réalisés par l'ARS sur les mois de juillet et août. Seule la plage de Calède à Parentis-en-Born a présenté un dépassement (100 432 cellules/ml) marqué par une interdiction temporaire de la baignade jusqu'au retour à la norme. Aucun signalement inhérent à d'éventuels effets toxiques n'a été signalé sur les zones de baignade.</p> <p>En 2017, les bilans obtenus par le SMBGL dans le cadre de l'autocontrôle n'ont montré aucun dépassement des seuils bactériologiques fixés par l'AFSSET nécessitant la fermeture des zones de baignade.</p> <p>Sept zones de baignade ont présenté des dépassements des valeurs « moyennes » sur les paramètres E.coli et/ou Enterocoques (>100 UFC/100ml), ne nécessitant pas de fermeture mais le maintien d'une vigilance : plages de Port Maguillet et du Taron à Biscarrosse, de la Réserve à Gastes, du Courant à Mimizan, de Calède et Moutéou-Pipiou à Parentis, et de Caton à Sanguinet.</p> <p>L'analyse des bilans obtenus depuis 2010 montre que la plage du courant de Mimizan a rencontré le plus de dépassement de ces seuils (10 dépassements) et de la valeur guide (87 dépassements). Les plages de Caton à Sanguinet, du Ponton à Aureilhan et du Port à Gastes totalisent respectivement 4, 3 et 3 dépassement du seuil de non-conformité fixé par l'AFSSET depuis 2010. Les plages du Ponton à Aureilhan, de Mouteou-Pipiou à Parentis et de Caton à Sanguinet totalisent également un certain nombre de dépassement de la valeur guide, avec respectivement 53, 45 et 33 dépassements.</p> <p>En 2016, la présence de cyanobactéries a été signalée sur une grande partie des zones de baignade lacustres, particulièrement sur le lac de Parentis-Biscarrosse (avec parfois interdiction de baignade). En 2016, la présence de cyanobactéries a été signalée sur une grande partie des zones de baignade lacustres, particulièrement sur le lac de Parentis-Biscarrosse (avec parfois interdiction de baignade) dans le cadre des bilans d'autocontrôle. En 2017, la présence de cyanobactéries à des concentrations comprises entre 20 000 et 100 000 cellules/mL a concerné 5 zones de baignade principalement sur le lac de Parentis-Biscarrosse, nécessitant le maintien d'une vigilance et une information du public. Comme précisé dans le cadre des contrôles sanitaires effectués par l'ARS, les résultats obtenus sur la plage de Calède ont confirmé la nécessité de fermer temporairement la zone de baignade (>100 000 cellules/mL).</p>
	1.3.1 Préserver la qualité du lac de Cazaux-Sanguinet et suivre l'évolution de l'état qualitatif et quantitatif des nappes exploitées	Les enquêtes lancées auprès des collectivités, des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet et des plaisanciers ont permis de recenser les pratiques et les éventuels impacts liés aux activités. Ces résultats ont été croisés avec les bilans qualitatifs pour définir les actions à engager. Dans ce cadre des réflexions sont en cours pour conduire des suivis et des expérimentions (zones tampons humides artificielles et drainage contrôlé) sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en vue de réduire les teneurs en pesticides retrouvées au niveau des prises d'eau potable.	Des pesticides sont retrouvés au niveau des prises d'eau du lac (en particulier le Métolachlore OXA et ESA, métabolites du Métolachlore, voir détail dans les indicateurs environnementaux présentés dans la Disposition 1.4.3 ci-dessous). Des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre sont nécessaires pour abattre les teneurs en sortie de station. Un suivi des teneurs en pesticides en sortie d'îlots agricoles, au niveau des cours d'eau et dans la nappe Plioquaternaire sera effectué en 2018 dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».
	1.3.2 Caractériser les risques/impacts générés par une pollution accidentelle sur le lac de Cazaux-Sanguinet et/ou sur son bassin versant	Le Syndicat d'Eau Potable (SIAEP) de Parentis a manifesté son intérêt pour conduire une étude groupée avec la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS). Pour celle-ci les réflexions restent en cours depuis plus de 2ans.	-
	1.3.3 Assurer la mise en œuvre d'un plan de secours sur le lac de Cazaux-Sanguinet	Une réunion sera impulsée par la CLE en 2018 pour relancer ces débats.	-
	1.3.4 Définir des ressources de substitution en cas de pollution sur le lac de Cazaux-Sanguinet		-
	1.4.1 Prévenir les risques de pollution d'origine domestique en favorisant une optimisation de l'assainissement	Ces données seront mises à jour en 2018.	-
	1.4.2 Améliorer les connaissances sur les épandages	Les enquêtes lancées auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet vont permettre de recenser les pratiques réalisées.	-
	1.4.3 Accompagner les usagers à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires	<p>Des actions ont été conduites par le SIBA dans le cadre du réseau REPAR (pesticides) sur les communes girondines du territoire du SAGE.</p> <p>Le SMBVLB a lancé des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités (sauf sur celles limitrophes au bassin versant de la Leyre) et auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en 2017.</p>	<p>Les bilans effectués sur les masses d'eau du territoire montrent la présence d'un certain nombre de pesticides d'origine variées, dont certaines interdites depuis un certain nombre d'années (caractère rémanent, parfois sous forme de métabolites).</p> <p>Des pesticides sont retrouvés au niveau des 2 prises d'eau du lac de Cazaux-Sanguinet (le Métolachlore OXA et ESA, métabolites du Métolachlore posant le plus de problème). De ce fait, des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre sont nécessaires pour abattre les teneurs en sortie de station. Ces molécules sont également retrouvées sur les principaux tributaires du lac, la Gourgue et le Canal de l'Arrellet à des concentrations jusqu'à 8 fois plus importantes suivant les mois de l'année (fort effet dilution dans le lac). Entre 2016 et 2017, les concentrations en Métolachlore OXA et ESA sur ces cours d'eau et au niveau des prises d'eau potable semblent s'être abaissées, mais ceci reste à mettre en relation avec les faibles précipitations. A noter que des « pics » de concentration en pesticides apparaissent en période hivernale, avant les périodes d'applications généralement effectuées en avril, certainement liés à des apports depuis la nappe Plioquaternaire. Un suivi des teneurs en pesticides en sortie d'îlots agricoles, au niveau des cours d'eau et dans la nappe Plioquaternaire sera effectué en 2018 dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p> <p>Sur le Bassin d'Arcachon, les bilans effectués dans le cadre du réseau REPAR montrent la présence d'un certain nombre de pesticides sur les masses d'eau (en particulier la Leyre) et en Intra-Bassin, mais avec des concentrations faibles.</p>
	1.4.4 Favoriser la maîtrise et l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement notamment via la mise en place de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales	<p>Les Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) des communes de La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich ont été actualisés.</p> <p>La commune d'Aureilhan a réalisé un Plan de Référence, dans lequel toutes les problématiques de gestion des eaux pluviales sont recensées.</p> <p>La commune de Sanguinet dispose d'un SDGEP, qui devrait être réactualisé.</p> <p>Les communes de Labouheyre et de Parentis-en-Born disposent d'un SDGEP.</p>	Sur le Bassin d'Arcachon, le SIBA accompagne les collectivités à mettre en place des systèmes de récupération/traitement des eaux pluviales pour limiter le lessivage de rejets contaminés (ex : rétention des micropolluants de type Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), etc.) vers le milieu naturel.

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2017	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">n Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 2.1. Améliorer les connaissances sur les ressources en eau superficielles et souterraines</p>	<p>2.1.1 Compléter les stations de mesure des débits et les points de suivi des niveaux d'eau sur les ressources en eau superficielles</p>	<p>Tous les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs sont équipés du Système d'Information et de Relai Inter-Lacs (SIRIL) permettant de suivre les niveaux des plans d'eau, les débits transitants, etc. Une convention est passée entre la CCGL et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour l'écluse de la Teste et du contre-canal. En 2017, des réflexions ont été engagées entre la Base aérienne et le SIBA afin que celui-ci devienne opérateur sur ces ouvrages dans le cadre de sa prise de compétence GEMAPI.</p> <p>Des mesures de débits ont été effectuées sur tous les cours d'eau principaux dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du SMBVLB.</p>	<p>Depuis fin février 2017, le niveau du lac de Cazaux-Sanguinet est en dessous de la côte d'étiage de 20,60 m NGF proposée dans le Règlement d'eau. Celui-ci a atteint des niveaux extrêmement bas jusqu'à 20,40 m NGF en octobre/novembre, en absence de précipitations marquées. Les pluies cumulées de décembre (130 mm) ont permis d'infléchir la tendance, le niveau du lac étant monté de 15cm en moins d'un mois.</p> <p>Durant toute l'année 2017, le niveau du lac de Parentis-Biscarrosse a avoisiné les 20,10 m NGF proposés comme côte d'étiage dans le projet de Règlement d'eau, le niveau le plus bas ayant été atteint étant de 20,02 m NGF. Les pluies cumulées de décembre (130 mm) ont permis d'infléchir la tendance, le niveau du lac étant monté de 19cm en moins d'un mois.</p> <p>Les données collectées sur l'étang d'Aureilhan sont beaucoup plus anarchiques et difficilement analysables compte-tenu des manœuvres de l'ouvrage et de la présence d'un renard sous l'ouvrage des Anguillons (analyse en cours pour réaliser des travaux). Durant le 1^{er} semestre 2017, la côte du plan d'eau se situait généralement entre 6,30 et 6,38 m NGF, et durant le 2^{ème} semestre plutôt entre 6,25 et 6,30 m NGF. La côte la plus basse atteinte a été de 6,2 m NGF. Les fortes précipitations rencontrées en décembre ont été marquées par une hausse rapide du niveau de l'étang (ex : le 11 décembre, +8cm après 33,6mm de pluie) puis par un retour des côtes avoisinant 6,35 m NGF.</p> <p>Ces bilans mériteront d'être mis en relation avec les études sur les effets du changement climatique.</p> <p>Les mesures de débits effectuées en 2017 dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, sur tous les cours d'eau principaux (pour la plupart dépourvus de station hydrométrique) ont permis de définir un point t0. Les résultats obtenus restent toutefois à tempérer compte-tenu du manque de précipitation important. L'évolution des débits de ces cours d'eau sera suivie dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau par le SMBVLB et du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p> <p>Les mesures de débits des cours d'eau obtenues en 2017 ont mis en évidence un signal hydrologique moyen relativement stable au regard d'autres territoires présentant des étiages ou des épisodes de crues marqués. Les zones humides adjacentes, bien conservées en partie aval des cours d'eau, jouent certainement un rôle prépondérant (rétention des eaux en période de crue, et restitution en période d'étiage). En revanche, pour cette année sèche, comme sur les autres territoires, la tendance générale vise à une baisse des débits d'étiage. Cette donnée pourrait être corrélée au changement climatique et/ou aux modifications d'occupation du sol. A noter que les débits relevés sur le Canteloup et l'Escource, sont plus importants que sur la Gourgue.</p>
	<p>2.1.2 Améliorer les connaissances sur le fonctionnement des plans d'eau</p>	<p>Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. La procédure à engager pour obtenir l'Arrêté reste à préciser (enquête publique ou étude cas par cas). Dans ce cadre, une étude hydraulique plus fine pourrait être envisagée.</p> <p>Parallèlement, les données collectées par le SMBVLB (débits sur cours d'eau et relevés piézométriques sur la nappe Plioquatenaire), bien qu'elles soient ponctuelles, pourraient permettre d'appréhender les flux issus des bassins versants. En 2018, ces suivis sur cours d'eau, fossés et nappe superficielle seront complétés pour définir les flux sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet (au niveau des îlots agricoles notamment) dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p>	<p>-</p>
	<p>2.1.3 Approfondir les connaissances sur les prélèvements</p>	<p>Les données relatives aux prélèvements en eau (irrigation, industries, eau potable) en 2014 ont été collectées par l'animatrice du SAGE sur le SIE Adour-Garonne.</p> <p>Les Syndicats d'eau potable ont également été sollicités pour récupérer les données de prélèvements en eau potable de 2016, ainsi que l'Association de Gestion de l'Irrigation Landaise (AGIL) pour les données de prélèvements agricoles.</p> <p>Un partenariat avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) est envisagé pour compiler l'ensemble des données en vue d'alimenter leur outil de modélisation et permettre d'appréhender l'impact des prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages. Sur la partie Girondine du territoire ce travail a pu être finalisé en 2017.</p>	<p>Le bilan des volumes prélevés en 2014 est le suivant sur les 27 communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau potable : les prélèvements se distinguent entre eau de surface (5 218 984 m³) et nappes profondes (7 320 248 m³), - agriculture : les prélèvements sont majoritairement effectués dans la nappe Plioquatenaire (à hauteur de 67 031 175 m³), - industries : les prélèvements s'effectuent majoritairement en eau de surface (10 602 380 m³) et dans la nappe Plioquatenaire (4 337 979 m³). <p>Le bilan des volumes prélevés en 2016 est le suivant sur les 27 communes du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - eau potable : les prélèvements se distinguent entre eau de surface (4 212 338 m³) et nappes profondes (8 422 238 m³) et nappe Plioquatenaire (194 785 m³). - agriculture : les prélèvements sont majoritairement effectués dans la nappe Plioquatenaire (à hauteur de 60 471 163 m³), puis en nappe captive (328 440 m³) et en eau de surface (272 662 m³), - industries : les prélèvements s'effectuent majoritairement en eau de surface (10 982 850 m³), puis dans la nappe Plioquatenaire (1 666 485 m³) et en nappe captive (1 452 424 m³). <p>La comparaison des données 2014, avec les données de l'état initial du SAGE de 2011 montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une hausse des prélèvements pour l'eau potable en de surface + 2 000 000 m³ entre 2011 et 2014. En 2016 le ratio entre volumes prélevés entre eau superficielle et en eau souterraine semble s'être inversée, <ul style="list-style-type: none"> - une baisse des prélèvements agricoles dans la nappe Plioquatenaire (- 8 000 000 m³ en 2014 et - 7 000 000 m³ en 2016), - une baisse des prélèvements industriels en eau de surface (-1 300 000 m³ entre 2011 et 2014, puis relativement stable en 2016) et dans la nappe Plioquatenaire (-7 000 000 m³ entre 2011 et 2014, et - 3 000 000 m³ en 2016)
	<p>2.1.4 Améliorer les connaissances sur les échanges entre les ressources en eau superficielles et souterraines, et quantifier l'impact généré par les prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages</p>	<p>Le SMBVLB a engagé en 2017 une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born dans le cadre de laquelle un diagnostic fin a été conduit sur les cours d'eau, complétée par des mesures de débits et également par des relevés piézométriques sur la nappe Plioquatenaire. Ces mesures de débits et relevés piézométriques seront complétés en 2018 sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet dans le cadre du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé ».</p> <p>L'ensemble des données collectées dans le cadre de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau seront transmises au BRGM en vue d'alimenter leur outil de modélisation et permettre d'appréhender l'impact des prélèvements sur les ressources en eau, les milieux naturels et les usages.</p>	<p>Les mesures de débits et relevés piézométriques effectués en 2017 dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau ont permis de fixer un point t0. Ces données pourront être complétées dans les années à venir par le SMBVLB dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau et du projet « Phytoremédiation et drainage contrôlé » pour voir l'évolution. Les outils développés par le BRGM devraient permettre de modéliser plusieurs années successives.</p>

		Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2017	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Enjeu 2 – Gestion quantitative et hydraulique	Objectif 2.2. Formaliser et réviser le règlement d'eau	2.2.1 Formaliser le projet de règlement d'eau approuvé par la CLE le 18 juin 2010 et le 21 février 2014, et en prévoir la révision	Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. Différents échanges ont pu avoir lieu avec la DDTM des Landes et de la Gironde, et les propriétaires/gestionnaires des ouvrages pour définir une procédure adaptée (étude d'impacts ou étude au cas par cas, ceci reste à préciser), la dernière réunion datant du 6 février 2017. L'objectif vise à parvenir à un Arrêté interdépartemental portant sur l'ensemble des ouvrages et des gestionnaires.	Un bilan du suivi mensuel des niveaux des plans d'eau, relevé par le biais du SIRIL, est mis à disposition sur le site internet du SAGE et de la CCGLs. Les données brutes du SIRIL sont accessibles via un code d'accès sur alyane.
		2.2.2 Définir des débits minimums biologiques	Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. La procédure à engager pour obtenir l'Arrêté reste à préciser (enquête publique ou étude cas par cas). Dans ce cadre, une étude de définition des débits minimums biologiques pourrait être exigée.	En 2017, les niveaux du lac de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse ont été en dessous de la côte d'étiage proposée dans le projet de Règlement d'eau (20,50 m NGF pour le lac de Cazaux-Sanguinet, 20,10 m NGF pour le lac de Parentis-Biscarrosse), hormis sur l'étang d'Aureilhan (côte d'étiage fixée à 6,10 m NGF) où le niveau a oscillé entre 6,20 et 6,38 m NGF (lié à la manœuvre de l'ouvrage et au renard situé sous l'ouvrage des Anguillons). L'absence de précipitations a induit une baisse significative des niveaux des plans d'eau. En fin d'année 2017, les précipitations importantes ont induit une hausse du niveau des plans d'eau. (voir analyse détaillée dans les indicateurs de suivi de l'état de l'environnement de la Disposition 2.1.1). Durant toute cette période, les gestionnaires des ouvrages ont assuré le maintien de débits minimums sur les courants et canaux.
		2.2.3 Développer les échanges entre les acteurs amont et aval	Tous les ouvrages hydrauliques de la chaîne des étangs sont équipés du SIRIL permettant de suivre les niveaux des plans d'eau, les débits transitants, etc. Une convention est passée entre la CCGL et la Base aérienne n°120 de Cazaux pour l'écluse de la Teste. Des réflexions sont en cours, dans le cadre du projet de Règlement d'eau, afin que le SIBA devienne compétent sur les ouvrages de la Base aérienne (en lien avec la compétence GEMAPI).	-
	Objectif 2.3. Prévenir les risques d'inondation	2.3.1 Favoriser la maîtrise du risque inondation dans les zones soumises à l'influence du marnage des plans d'eau	Le projet de Règlement d'eau validé par les membres de la CLE est en cours d'instruction depuis 2014. La procédure à engager pour obtenir l'Arrêté reste à préciser (enquête publique ou étude cas par cas). Dans ce cadre, une étude des zones inondables situées en bordure de lacs pourrait être envisagée.	-
	Objectif 2.4. Favoriser une utilisation raisonnée et économe de l'eau	2.4.1 Favoriser la mise en place de systèmes économes en eau et la réutilisation des eaux pluviales	Les enquêtes conduites auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet ont permis de connaître les pratiques effectuées par les agriculteurs en termes de prélèvements et les équipements utilisés.	-
		2.4.2 Sensibiliser l'ensemble des usagers aux économies d'eau	-	-
		2.4.3 Rationaliser l'emplacement des points de prélèvements en eau, notamment pour prévenir le risque d'atteinte aux milieux et les pénuries	Dans le cadre de 2 dossiers de défrichements pour mise en culture déposés sur Luè et Parentis-en-Born, la CLE a émis des réserves compte-tenu de la mise en place de nouveaux forages à proximité de cours d'eau et/ou zones humides.	-

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2017	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.1. Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau</p>	3.1.1 Favoriser les échanges entre les structures impliquées dans la gestion et l'entretien des cours d'eau	Le SMBVLB et le SIBA ont engagés des réflexions autour la compétence GEMAPI (voir Disposition tr 2.5).	-
	3.1.2 Accompagner la mise en place de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire	<p>L'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born portée par le SMBVLB est en cours et devrait s'achever en 2018. En 2017, le SMBVLB a obtenu une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour les travaux à engager sur le courant de Sainte-Eulalie (qui seront programmées en 2018).</p> <p>A noter que le SMBVLB, en tant que structure porteuse du SAGE, est associé au groupe de travail / COPIL de la cartographie des cours d'eau sur le Département des Landes, et a pu participer à des expertises avec les services de l'Etat en 2017. Sur la partie girondine du territoire, la CLE du SAGE a été sollicité pour avis sur un projet de cartographie, cependant compte-tenu de la prise de compétence GEMAPI par le SIBA il paraissait plus à même de formuler un avis sur celle-ci (consultation des communes du bassin d'Arcachon réalisée par le SIBA).</p>	L'évolution de qualité physique des cours d'eau a été appréhendée à un instant t0 dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, puis suivie dans le cadre de la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau par le SMBVLB.
	3.1.3 Optimiser le fonctionnement des cours d'eau en garantissant un bon entretien des ripisylves et une gestion raisonnée des embâcles	<p>L'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born permettra de définir programme pluriannuel de gestion sur lequel s'appuiera le SMBVLB pour intervenir.</p> <p>A noter que le SMBVLB reste vigilant à tous travaux programmés en bordure de cours d'eau (ex : suivi de chantier via l'alerte foredata).</p>	Sur le Bassin d'Arcachon des actions « cours d'eau propres » sont lancées par les associations membres de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA).
	3.1.4 Inventorier/cartographier les zones sujettes aux phénomènes d'érosion	<p>Dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born les zones sujettes à érosion ont été répertoriées.</p> <p>Sur les plans d'eau, ceci mériterait d'être complété par un suivi de l'évolution de l'état d'érosion des berges.</p>	
	3.1.5 Lutter contre les phénomènes d'érosion critiques et d'ensablement notamment en définissant une charte des bonnes pratiques/des règles d'entretien des fossés	<p>Le SMBVLB vient de lancer une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born, comprenant une étude hydraulique fine du bassin versant du Canteloup.</p> <p>L'année 2017 a été consacré à la Phase 1 de l'étude. Un diagnostic fin a été conduit sur près de 200 fossés sur 50km². Les caractéristiques et les dysfonctionnements rencontrés ont été notés et des typologies de fossés ont été définies. Ces données ont été croisées avec les changements d'occupation du sol (comprenant les effets des tempêtes), les pratiques faites sur le bassin versant et les volumes collectés au niveau des bassins dessableurs en vue de comprendre les processus de transport sédimentaire. Le COPIL se réunira le 18 janvier 2018, en vue de restituer la Phase 1 de l'étude et de proposer des sites pilotes où pourront être conduites des expérimentations en Phase 2 en vue d'améliorer la situation. La Phase 3 aura pour objectif de parvenir à définir une Charte d'entretien des fossés.</p> <p>A la demande de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de DFCI de Parentis, suite à des problématiques d'ensablement, la DFCI en partenariat avec le Syndicat mixte Géolandes et le SMBVLB a étudié la possibilité de mettre en place d'un micro-bassin dessableur en sortie de fossé agricole.</p>	<p>Les données collectées dans le cadre de la Phase 1 de l'étude hydraulique du bassin versant du Canteloup devraient permettre de mettre en exergue les éventuelles relations entre la dynamique sédimentaire, les changements d'occupation du sol et les pratiques exercées. Ceci posera une base pour engager des projets expérimentaux en partenariat avec les acteurs concernés en Phase 2 de l'étude.</p> <p>L'étude conduite par la DFCI sur Parentis est en cours de validation. La mise en place de ce dispositif devrait permettre d'améliorer les problématiques d'ensablement.</p>
	3.1.6 Promouvoir et compléter les opérations curatives mises en place sur le territoire en matière de lutte contre l'ensablement et le comblement des plans d'eau	<p>En 2017, aucun bassin dessableur n'a été entretenu par le Syndicat mixte Géolandes.</p> <p>Le 6 juin 2017, la commune de Biscarrosse, la DDTM des Landes, le Syndicat mixte Géolandes, la CCGL et le SMBVLB se sont concertés pour définir les actions à entreprendre sur le petit étang de Biscarrosse en termes de travaux de curage. Les travaux pourraient être effectués en 2 temps afin que l'opération relève du régime de la déclaration (sous réserve que la qualité soit < seuil S1).</p>	<p>L'analyse des volumes extraits des bassins dessableurs par le Syndicat mixte Géolandes depuis leur création montre que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étang d'Aureilhan, le plus petit plan d'eau, est le plus sujet aux phénomènes d'ensablement, du fait d'un bassin versant très étendu comparativement à celui des lacs de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse. Les volumes extraits sur le bassin dessableur de l'Escource (3 300m³ en moyenne interannuelle, entretenu très régulièrement en moyenne tous les 1 à 2 ans) sont les plus importants puis sur le Canteloup (1 150m³ en moyenne interannuelle, entretenu tous les 2 ou 3 ans en moyenne). Le bassin dessableur du courant de Sainte-Eulalie n'a pas été entretenu depuis 2007. - le bassin dessableur du Nasseys, sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse est entretenu très régulièrement depuis 1996, voire quasiment chaque année depuis 2013. La moyenne interannuelle de volumes extraits est 1 080 m³. - le lac de Cazaux-Sanguinet, présentant le plus grand volume et la superficie de bassin versant la moins étendue, est le moins sujet à ces problématiques. La moyenne interannuelle de volumes extraits du bassin dessableur de la Moulette situé sur la Gourgue depuis 2007 est de 90 m³. Il est entretenu régulièrement en moyenne tous les 1 ou 2 ans depuis 2007. <p>Ces problématiques d'ensablement ont été appréhendées au travers de l'étude hydraulique conduite sur le bassin versant du Canteloup. Ces données mériteraient d'être croisées et couplées avec un suivi des relevés bathymétriques pour apprécier l'évolution de superficie et de la profondeur de plans d'eau sauvegardées.</p>
	3.1.7 Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique	<p>En 2016, le SIBA a lancé une étude fine de « maîtrise d'œuvre pour la définition, la mise en œuvre et le suivi des travaux de mise en sécurité des seuils et écluses du canal des Landes et le rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau ». Le Bureau d'études Egis Eau a été mandaté pour conduire ce travail. Dans ce cadre, un diagnostic structurel des ouvrages a été réalisé afin de préciser les risques de rupture potentielle et les responsabilités, et les travaux à engager. Ces éléments ont été présentés en COPIL le 14 décembre 2016. En février 2017, les travaux ont débuté avec à la consolidation du seuil SM03 et la mise en sécurité de la passerelle du parc de la Chênearaie. Le COPIL s'est réuni le 27 juillet 2017 pour définir la suite des travaux.</p> <p>Le 21 novembre 2017, le SMBVLB a impulsé une réunion avec les propriétaires des 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, du Canteloup et du courant de Mimizan en vue d'engager des travaux de restauration de la continuité écologique dans les délais réglementaires impartis. Ces ouvrages avaient fait l'objet d'une étude approfondie par l'Institution Adour en vue de définir les aménagements à mettre en place. A l'issue de cette réunion 3 propriétaires ont manifesté leur intérêt pour s'engager dans une démarche groupée de restauration de la continuité écologique. Pour les autres propriétaires concernés, les réflexions sont en cours.</p> <p>Des réflexions sont également engagées sur l'ouvrage de la Mole à Sanguinet.</p>	<p>Les travaux de restauration de la continuité écologique sur le canal des Landes viennent tout juste de débuter, il est donc impossible à ce stade d'analyser les gains pour le milieu.</p> <p>Les travaux projetés sur les 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, le Canteloup et le courant de Mimizan ont pour objectif de restaurer la continuité écologique. Les propriétaires ayant manifestés leur intérêt à s'engager dans une opération groupée souhaitent que l'efficacité des dispositifs mis en place soient attestées (ex : par le biais d'un suivi des espèces piscicoles cibles).</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2017	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 3.2. Préservation et restauration de la qualité écologique des milieux</p>	<p>3.2.1 Développer le réseau de suivi de la faune piscicole</p>	<p>La Fédération de Pêche des Landes a réalisé de nombreuses pêches électriques sur les cours d'eau du territoire dans le cadre de la réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des Ressources Piscicoles (PDPG), aujourd'hui approuvé.</p> <p>En 2016 et en 2017 ce travail s'est poursuivi par des diagnostics des zones de frayères à brochets sur le Canteloup, l'Escource, le canal de Ceyrolles, sur le marais de Laouadie et sur une partie du lac de Cazaux-Sanguinet.</p> <p>Un projet de restauration de zones humides, réalimenté par le Nasseys, est en cours d'étude avec le SMBVLB.</p> <p>En 2017, des pêches électriques ont été réalisées sur Bias (lagunes), sur l'étang des Forges, sur le plan d'eau de Navarrosse et sur la lagune de Janille sur Biscarrosse.</p> <p>Dans le cadre des concours de pêche, l'Université de Bordeaux a pu récupérer un grand nombre de poissons pour conduire ses travaux sur la « Contamination polymétallique des Lacs Aquitains et impacts Humains » (CLAQH).</p>	<p>Les bilans qualitatifs de 2007 à 2014 sont détaillés de la p.39 à 56 du PAGD, avec une analyse des paramètres déclassant et des éventuels facteurs de cause à effet. Les bilans 2015 et 2016, disponibles sur le SIE Adour-Garonne, montrent les mêmes tendances.</p> <p>Ainsi, les paramètres hydrobiologiques régulièrement déclassés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Indice Biologique Global (IBG) sur la Gourgue (de 2008 à 2016) et sur le courant de Mimizan (de 2007 à 2010), - sur l'étang de Parentis l'Indice Phytoplancton Lacustre (IPL) et chlorophylle a, mais qui s'améliorent en 2014, - l'Indice Poisson Rivière (IPR) sur le ruisseau des Forges (de 2008 à 2012 sur la station 05192060 située en aval d'Ychoux). A noter l'amélioration de l'Indice Biologique Global Normalisé (IBGN) qualifié « médiocre » à « moyen » de 1992 à 1996, en 2005 et en 2006 sur la station 05192050 au niveau du pont de la D652 à Parentis. - sur l'étang d'Aureilhan l'Indice Phytoplancton Lacustre (IPL) et chlorophylle a. <p>Dans le cadre de la disposition 3.1.7. sus évoquée, il pourrait être envisagé de développer des systèmes de suivi des espèces cibles dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique pour juger de l'efficacité des dispositifs de franchissement mis en place.</p>
	<p>3.2.2 Accompagner la mise en œuvre du programme d'actions des PDPG en matière de protection et de restauration des milieux aquatiques et de gestion de la ressource piscicole</p>	<p>En 2017, 3 Plans de Gestion Piscicole Locaux (PGPL), visant à décliner le PDPG à l'échelon territoriale, ont été réalisés sur le territoire du SAGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sur le bassin versant du Lac de Cazaux-Sanguinet concernant : les AAPPMA de Biscarrosse, Sanguinet et Cazaux, - un sur le bassin versant du lac de Parentis-Biscarrosse concernant les AAPPMA de Gastes/Sainte Eulalie, Parentis et Biscarrosse, - un sur le Bassin Versant du courant de Mimizan concernant l'AAPPMA de Mimizan. <p>Concernant les actions sur les zones humides, en 2016-2017 la Fédération de pêche des Landes a réalisé des diagnostics des zones de frayères à brochets sur le Canteloup, l'Escource, le canal de Ceyrolles, sur le marais de Laouadie et sur une partie du lac de Cazaux-Sanguinet.</p> <p>Un projet de restauration de zones humides, réalimenté par le Nasseys, est en cours d'étude avec le SMBVLB.</p> <p>Le travail engagé sur le Marais de Laouadie à Biscarrosse se poursuit.</p>	<p>Le travail engagé sur le Marais de Laouadie se poursuit avec de bons résultats sur l'évolution des peuplements de brochets. Ce nombre évolue et dépend des conditions hydrauliques au moment de la reproduction des brochets.</p>
	<p>3.2.3 Assurer une veille sur les milieux et les espèces remarquables</p>	<p>En 2014 un suivi des communautés végétales à Isoétides a été réalisé par la CCGL, en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique (CBNSA).</p> <p>En 2017 et en 2018, le travail du CBNSA est ciblé sur les plans d'eau arrière littoraux. Ces études pourraient servir de support pour étudier l'influence du marnage (en lien avec le projet de Règlement d'eau) sur les communautés végétales rivulaires.</p> <p>De 2016 à 2018, le travail du CBNSA porte également sur l'inventaire des boisements alluviaux des cours d'eau sur le territoire. Ceci permettra d'affiner la cartographie des habitats du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>En 2017, un suivi naturaliste a été effectué sur le Marais de la Taffarde sur le courant de Sainte-Eulalie.</p> <p>Le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) d'Aquitaine, au travers de sa convention avec la Base aérienne n°120, surveille chaque année les milieux naturels et espèces patrimoniales présents sur le site (landes humides, ripisylves, milieux tourbeux, milieux arrière littoraux) et assure leur suivi.</p> <p>Huit structures ont adhéré à la Charte Natura 2000 du site « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>La CCGL assure un suivi des dossiers et des documents d'urbanisme en cours de réalisation/modification/révision sur le territoire afin de s'assurer de l'absence d'incidences sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p> <p>Le SCOT du Born est actuellement en cours de réalisation. Dans ce cadre, la cartographie des trames verte et bleue du Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE) est en train d'être affinée pour identifier les espaces remarquables. L'animatrice du SAGE a pu faire une restitution des travaux engagés sur le SCOT du Born avec l'Association Régionale des CAUE durant le colloque Trames Verte et Bleue en Nouvelle Aquitaine le 28 novembre 2017.</p>	<p>-</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2017	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire</p>	<p>3.3.1 Affiner/compléter l'inventaire des zones humides, et caractériser leurs fonctions, leurs services rendus et leur fonctionnement</p>	<p>La cartographie des zones humides effectives du SAGE a fait l'objet de mise à jour régulière depuis la 1^{ère} validation par les membres de la Commission Locale de l'Eau le 21 février 2014.</p> <p>Les travaux entrepris sous la forme de projet tutoré, conduit en partenariat avec le Conseil Départemental des Landes et la CCGL, en 2015/2016, en 2016/2017 et en 2017/2018 ont permis de compléter la cartographie des habitats et les espèces recensées sur l'étang des Forges, sur 2 complexes de lagunes situées sur Pontenx-les-Forges ; sur une lagune située sur la commune de Sainte-Eulalie-Born ; et sur les lagunes et les zones humides associées au Canteloup recensées à proximité projet de défrichement pour mise en culture à Luë (quartier Baxentes). Des diagnostics ont également été conduits par le Conseil Départemental des Landes sur la lagune de Coton à Ychoux. Dans ce cadre, l'état de conservation de ces zones humides a pu être précisé et des propositions de gestion ont été présentées aux propriétaires.</p> <p>Deux études visant à améliorer les connaissances sur les lagunes ont été portées par le Conseil Départemental des Landes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une étude « Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lagunes landaises » a également été conduite par le BRGM entre 2014 et 2015, - une étude « Caractérisation du cortège d'Odonates des lagunes du département des Landes » sous la forme d'un stage de Master 2 en 2017. <p>La CCGL a accueilli 6 mois un stagiaire de Master 2 pendant dans le cadre de sa mission Natura 2000 en vue de répondre aux objectifs d'amélioration de connaissances sur le site. Ceci a permis d'étayer les connaissances sur les zones humides à l'échelle du territoire du SAGE (certaines identifiées en Zones Humides Effectives et d'autres non, qui pourront être proposées à la CLE pour compléter la cartographie des ZHE). Le travail a porté sur 5 des tourbières situées sur Luë, Pontenx-les-Forges et Biscarrosse, et a permis d'améliorer les connaissances sur ces milieux et en particulier sur les espèces s'y développant (sphaignes). L'état de conservation de ces habitats d'intérêt patrimonial fort a été évalué (réalisation d'une clé de détermination) et il s'avère que le territoire dispose d'une responsabilité importante pour leur préservation.</p>	<p>Sur le territoire du SAGE, 8 lagunes sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes, notamment sur les communes de Parentis-en-Born, de Pontenx-les-Forges, d'Escource, de Sainte-Eulalie-en-Born, de Luë et d'Ychoux. Les travaux proposés aux propriétaires devraient permettre d'améliorer l'état de conservation de ces sites.</p> <p>Les inventaires Odonates réalisées sur une partie des lagunes du Département des Landes ont mis en évidence la présence d'un cortège d'espèces semblable d'une lagune à l'autre mais la richesse spécifique varie suivant l'état d'évolution et de conservation de la lagune, la présence d'une zone amphibie, et le taux de boisement et d'ombrage. Les lagunes en bon état de conservation présentent en général une richesse spécifique plus élevée, mais ceci peut être variable. Au total les relevés ont montré la présence de 33 espèces dont 9 espèces patrimoniales, dont 6 sur les 8 lagunes inventoriées sur le territoire du SAGE.</p> <p>En 2017, l'état de conservation de 5 tourbières situées sur Luë, Pontenx-les-Forges et Biscarrosse a été appréhendé à un instant t0 dans le cadre d'un stage de Master 2 encadré par la CCGL. Ces milieux seront suivis dans les années à venir dans le cadre des actions conduites sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch ».</p>
	<p>3.3.2 Compléter l'inventaire des zones humides prioritaires</p>	<p>La cartographie des zones humides prioritaires, sur laquelle s'appuie les règles n°3 et 4 du Règlement du SAGE a été validée par les membres de la CLE le 20 mai 2016, et entérinée par l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE le 28 juin 2016.</p> <p>Les travaux conduits dans le cadre des 3 projets tutorés (étang des Forges, lagunes et zones humides associées au Canteloup) concernent ces zones humides prioritaires.</p>	
	<p>3.3.3 Mettre en œuvre et compléter les programmes d'actions visant à protéger, gérer et restaurer les zones humides prioritaires</p>	<p>Les travaux entrepris sous la forme de projets tutorés, conduits en partenariat avec le Conseil Départemental des Landes et la CCGL, en 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018 ont permis de compléter la cartographie des habitats et les espèces recensées sur l'étang des Forges, sur 2 complexes de lagunes situées sur Pontenx-les-Forges ; sur une lagune située sur la commune de Sainte-Eulalie-Born; et sur les lagunes et les zones humides associées au Canteloup recensées à proximité projet de défrichement pour mise en culture à Luë (quartier Baxentes). Dans ce cadre, l'état de conservation de ces zones humides a pu être précisé et des propositions de gestion ont été présentées aux propriétaires. Au total, sur le territoire du SAGE, 8 lagunes sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes. En 2016, des travaux ont été entrepris dans le cadre d'un chantier école sur une lagune située sur Parentis. Les actions lancées en 2017 ont principalement visé à réaliser un suivi naturaliste des sites. Le plan de gestion de la lagune de Coton à Ychoux présenté le 23 novembre aux usagers du site a été validé par la commune propriétaire.</p> <p>Le Programme Départemental en faveur des lagunes et les actions engagées sur le territoire du SAGE ont été présentés lors de la séance plénière n°18 de la CLE du 23 janvier 2017. Dans ce cadre, tous les propriétaires des lagunes situés sur le territoire du SAGE ont été conviés en vue d'impulser une dynamique. Suite à cette séance, la plaquette « Lagunes » et le compte-rendu leur ont été adressés. Certains d'entre eux ont pris contact pour engager des actions sur leur(s) parcelle(s).</p> <p>Le plan de gestion simplifié du Courant de Sainte-Eulalie, sur le site du Conservatoire du littoral, réalisé par l'Office National des Forêts (ONF) a été validé en juillet 2017.</p> <p>Depuis 2016 des actions ont été engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges dans le cadre de la mise en œuvre du programme de compensation écologique de l'autoroute A65 Langon-Pau, notamment avec des campagnes de suivi et d'arrachage de la jussie.</p> <p>Le CEN Aquitaine poursuit son travail dans le cadre du Plan de gestion de la Base aérienne n°120 de Cazaux parvenu au terme de ces 5 années de mise en œuvre. En 2017, des actions de restauration de ripisylve avec débardage à cheval ont été menées pour favoriser la ripisylve naturelle sur le bord de l'étang de la Sablière. Le Plan de gestion sera révisé en 2018.</p> <p>Les travaux engagés par les Fédérations de chasse et de pêche des Landes et l'Association des Chasseurs Gestionnaire de l'Environnement Lacustre du Born (ACGELB) et les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sur les zones humides se poursuivent (Marais de Laouadie, du Born, d'Aureilhan, etc.).</p> <p>En 2017, le SMBVLB, la CCGL et la Fédération de pêche des Landes ont proposé aux communes de Bias et de Mimizan d'engager des actions sur le canal de Ceyrolles et le complexe de lagunes/annexes hydrauliques qui y sont associées, dans le cadre de la démarche Natura 2000. Suite à un diagnostic partagé, un programme de travaux a pu être défini en vue d'une mise en œuvre en 2018. Il consistera à restaurer des zones humides (zones de frai à brochet, gîtes pour de nombreuses espèces protégées) par des travaux de reconnexion hydraulique avec le cours d'eau, en vue de préserver des espèces présentes. Les travaux seront réalisés sous la forme d'un contrat Natura 2000.</p> <p>Le 7 novembre 2017, l'Unité territoriale Mimizan – Labouheyre de l'ONF a impulsé une réunion d'échanges avec la CCGL et le SMBVLB en vue de lancer des actions conjointes sur les parcelles forestières communales incluses dans le site Natura 2000 et sur les zones humides y étant recensées. Diverses zones ont été prospectées et pourront faire l'objet de mesures de gestion dans les années à venir. Ces acteurs s'associeront également lors de journées de sensibilisation.</p>	<p>Sur le territoire du SAGE, 8 lagunes sont intégrées au Programme Départemental en faveur des lagunes, notamment sur les communes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parentis en Born, sur laquelle des travaux ont été entrepris en 2016 puis fait l'objet de suivi naturaliste en 2017. Ces actions devraient permettre d'améliorer l'état de conservation du site, - Pontenx les Forges où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré de 2015/2016 a été validé par la Compagnie des Landes. Des suivis naturalistes sur les 2 lagunes concernées ont été réalisés en 2017 pour suivre l'état de conservation de ces sites. - Escource où un plan de gestion a été validé par la Compagnie des Landes en 2017. Des travaux ont été entrepris dans le cadre du chantier école avec le lycée agricole de Sabres et des entreprises. Ces opérations devraient permettre d'améliorer l'état de conservation du site, - Sainte Eulalie en Born, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2016/2017 est en attente de validation par les propriétaires, - Luë, où le plan de gestion proposé dans le cadre du projet tutoré 2017/2018 est en cours de validation par le propriétaire. Les orientations proposées devraient permettre d'orienter le projet pour préserver les milieux remarquables situés à proximité de la zone de mise en culture. - Ychoux, où le plan de gestion a été validé par la commune en 2017 et devrait permettre d'assurer une meilleure gestion du site (halieutisme, déchets, etc.). <p>Les actions qui seront lancées par le Conservatoire du littoral dans le cadre du Plan de gestion 2018-2026 du courant de Sainte-Eulalie devraient permettre de préserver ce site.</p> <p>Les actions engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges ont pour objectif d'améliorer les potentialités d'accueil pour le Vison d'Europe. Un suivi de l'efficacité de ces travaux devra être opéré, s'agissant d'une mesure compensatoire liée à l'autoroute l'A65.</p> <p>Les travaux engagés par le CEN Aquitaine sur la zone de la Sablière devraient permettre d'augmenter la fonctionnalité de corridor écologique et des potentialités d'accueil pour diverses espèces inféodées aux zones humides sur ce site (avifaune, végétation de berge, micro-mamifères, mammifères semi-aquatiques...).</p> <p>Les travaux engagés par les Fédérations de chasse et de Pêche des Landes, en partenariat avec la commune de Biscarrosse sur le Marais de Laouadie (réouverture du milieu et mise en place d'un ouvrage régulateur) ont permis de diversifier la mosaïque d'habitats, d'améliorer les potentialités d'accueil pour les oiseaux et les poissons (augmentation des captures d'anguilles et de brochetons). Les résultats obtenus sont fortement dépendants des conditions hydrauliques et peuvent varier d'une année à l'autre.</p> <p>Les actions engagées par la Fédération de Chasse des Landes, l'ACGELB et les ACCA sur les Marais du Born, le Marais d'Aureilhan et l'étang de Bias (maintien de conditions hydrauliques satisfaisantes, pâturage des prairies humides, etc.) ont permis d'améliorer les potentialités d'accueil pour diverses espèces inféodées aux zones humides sur ces sites.</p>

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2017	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
Objectif 3.3. Identification, préservation et restauration des zones humides du territoire	3.3.4 Limiter les prélèvements à proximité des zones humides, et définir des règles à respecter	En 2017, La CLE a formulé des avis sur 2 dossiers de demande d'autorisation de défrichements pour mise en culture déposés sur Luè et Parentis-en-Born. La CLE a notamment souligné la nécessité de tenir compte des incidences liées aux prélèvements et à la mise en place éventuelle de réseaux de drainage, pouvant tendre à assécher les zones humides ou influencer sur le débit des cours d'eau situés à proximité des sites. Conformément à la Disposition 3.3.4, la CLE a demandé de rationaliser l'emplacement de ces forages pour limiter les incidences sur ces milieux.	-
	3.3.5 Assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation/protection des zones humides	L'animatrice assure un suivi des documents d'urbanisme en cours de réalisation/modification/révision sur le territoire afin que la cartographie des zones humides soit prise en compte : SCOT du Born, PLU de la Teste de Buch, PLU de Gujan-Mestras, PLU de Gastes, PLU de Lüe, PLU d'Ychoux, PLU de Pontenx-les-Forges, PLU d'Aureilhan et PLU de Pissos.	La cartographie des zones humides a été prise en compte dans le PLU de Gujan-Mestras arrêté le 8 décembre 2016 où elles sont identifiées en « Eléments à protéger pour des motifs écologiques ».
	3.3.6 Limiter tout projet d'aménagement ou de modification d'occupation du sol impactant les zones humides	L'animatrice assure une veille sur les projets en cours sur le territoire susceptibles d'impacter les zones humides (suivi des dossiers de déclaration, émission d'avis sur les dossiers d'autorisation, chantiers forestiers signalés via l'alerte de foredata, etc.). En 2017, la CLE a émis 7 avis sur des dossiers d'autorisation avec pour 6 d'entre eux des réserves portant sur les zones humides. Le SMBVLB et la CCGL sont régulièrement sollicités par les porteurs de projet pour les orienter dans le cadre de l'établissement de mesures compensatoires.	
Enjeu 3 – Protection, gestion et restauration des milieux Objectif 3.4. Accroître les connaissances et agir sur les espèces invasives	3.4.1 Inventorier les espèces invasives sur le territoire	Les diagnostics sur les espèces invasives présentés sur les plans d'eau du territoire sont réalisés tous les 2 ans en interne par la CCGL et la CCM, avec l'appui du Syndicat mixte Géolandes. Aucun suivi n'a été réalisé en 2017. En 2015/2016 ce travail a été complété par l'IRSTEA dans le cadre d'un projet de recherche « Amélioration de l'évaluation de l'état écologique des lacs aquitains ». Ceci a fait l'objet du rapport « Distribution spatiale des herbiers d'hydrophytes exotiques dans les grands lacs d'Aquitaines ». En 2017, sur les cours d'eau, un recensement des espèces invasives a été effectué dans le cadre de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du bassin versant des lacs du Born. En 2013, le CEN Aquitaine a mené un inventaire sur la base du protocole IRSTEA des espèces végétales envahissantes sur le Canal des Landes, des Forges et des Belges en vue de définir le Plan de gestion de la Base aérienne 2013-2017. Les inventaires seront reconduits pour réactualiser le Plan de gestion arrivé à son terme.	Les analyses conduites par la CCGL en 2016 montrent : - sur le lac de Cazaux-Sanguinet : depuis 2013 les herbiers de Jussie tendent à progresser sur de nouvelles zones en faible abondance, abondance qui tend à diminuer sur les secteurs habituels ; le Lagarosiphon major et le Myriophylle du Brésil (présent sur des secteurs isolés) restent stables. - sur le petit étang de Biscarrosse : depuis 2011 la Jussie tend à régresser sur les rives Sud et Est les plus colonisées mais se développe au Nord ; le Lagarosiphon major progresse sur les rives Sud et Est tandis qu'il régresse sur les zones où il était historiquement répandu. L'Egerie dense commence également à être observée. - sur le lac de Parentis-Biscarrosse : la population d'Egerie dense a doublé depuis 2013 (absente en 2010) et l'espèce se développe sur tout le lac, voire même au point de supplanter le Lagarosiphon major en régression (inventorié uniquement sur la rive Sud-Est) ; le nombre de secteurs occupés par la Jussie tend à régresser et les stations de Myriophylle du Brésil tendent à augmenter. - sur l'étang d'Aureilhan : l'Egerie dense est observée depuis 2016 et s'étend depuis la rive ouest où elle est abondante ; depuis 2013 la Jussie tend à régresser notamment sur l'anse de Saint-Paul-en-Born, le Lagarosiphon major tend à régresser hormis sur la rive Est et le Myriophylle du Brésil progresse sur la quasi-totalité du plan d'eau. Les inventaires conduits par le CEN Aquitaine en 2013 dans le cadre du Plan de gestion de la Base aérienne sur le Canal des Landes, le canal des Forges et le canal des Belges ont montré que 64 % de la zone d'étude était occupée soit par le Lagarosiphon majeur ou par le Myriophylle du Brésil. L'inventaire sera réactualisé dans les années à venir pour voir l'évolution dans le cadre de la révision du Plan de gestion.
	3.4.2 Poursuivre les opérations de gestion des espèces invasives	Des opérations d'arrachage mécanique ou manuelle sont réalisées chaque année sur les plans d'eau du territoire (CCGL, CCM, Syndicat mixte Géolandes, AAPPMA, ACGELB, etc.). En 2017, plusieurs actions ont été engagées par le Syndicat mixte Géolandes sur Biscarrosse à Latécoère (faucardage-moissonnage sur 4,5 ha pour un volume de 328m ³) et sur le bassin dessableur du courant de Sainte-Eulalie (intervention mécanique sur 5 300m ²). Dans le cadre du dispositif d'entretien des plantes aquatiques avec les communautés de communes et associations du territoire des opérations d'arrachage manuel ont été réalisées sur Aureilhan (147m ³ par l'AAPPMA de Mimizan et le Chantier d'Insertion des Grands Lacs), Parentis-Biscarrosse (50 m ³ par l'AAPPMA de Parentis et le CIGL) et Cazaux-Sanguinet (10 m ³ par l'ACGELB). En 2017, une opération d'arrachage a été organisée sur le port de Parentis, pilotée par la commune. Depuis 2016 des actions ont été engagées par CDC Biodiversité sur le site de l'étang des Forges dans le cadre de la mise en œuvre du programme de compensation écologique de l'autoroute A65 Langon-Pau, notamment avec des campagnes de suivi et d'arrachage de la jussie. Depuis 2014, le CEN Aquitaine dans le cadre du Plan de gestion de la Base aérienne réalise des opérations de lutte contre la Tortue de Floride et de l'écrevisse de Louisiane (captures par nasses et destruction). Les actions concernant les espèces végétales invasives n'ont pour le moment pas été lancées dans le cadre de ce premier Plan de gestion, en attendant des actions à plus large échelle sur l'ensemble du bassin versant pour permettre une meilleure efficacité.	Il est difficile d'appréhender l'impact des opérations de gestion des espèces invasives dans la mesure où les processus de développement et de régression de chacune des espèces précédemment évoquées dépendent de divers paramètres physiques variables.
3.4.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux problématiques des espèces invasives	Les actions engagées par le CEN Aquitaine sur la Base aérienne pour lutter contre les Tortues de Floride ont fait l'objet d'une communication élargie par le biais de la lettre d'info Natura 2000. Des enquêtes ou actions de communication seront lancées par le SMBVLB en 2018 auprès des jardinerie/aquariophilie pour les sensibiliser aux problématiques des espèces invasives.		

	Dispositions	Indicateurs de réalisation des dispositions en 2017	Indicateurs de suivi de l'évolution de l'état de l'environnement
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 4 – Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 4.1. Limiter les conflits d'usage</p>	4.1.1 Favoriser la communication entre usagers	<p>Les problématiques liées aux conflits d'usages ont pu être abordées lors des réunions avec les riverains de la Gourgue et du lac de Cazaux-Sanguinet notamment au regard de la gestion des niveaux du lac, nécessitant notamment la prise en compte des enjeux amont/aval et de l'ensemble des usagers.</p> <p>Le 22 novembre 2017, une réunion de concertation avec les pêcheurs et des acteurs de la voile présents sur le territoire de la CCGL (lac de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse) grands lacs a été organisée en vue qu'ils disposent d'une meilleure vision sur « qui fait quoi » sur ces plans d'eau. Le Syndicat mixte Géolandes, la CCGL, l'Office Intercommunal du Tourisme (OIT) des Grands Lacs et la FDAAPPMA des Landes et le SMBVLB ont ainsi pu leur exposer leurs missions respectives. Les échanges et partenariat entre toutes ces structures seront poursuivies à l'avenir.</p> <p>Le 2 mai 2017, la Mairie de Biscarrosse a organisé une réunion d'échanges entre le service « Sport, Jeunesse, Enfance et Education », la CCGL, le SMBVLB, l'ACCA et un club de kite-surf en vue de faire le point sur les pratiques et limiter les conflits d'usage sur le lac. Dans ce cadre, la Police municipale a pu faire état des problèmes rencontrés durant la période estivale 2016 entre les usagers (baigneurs, kite-surf, paddle, etc.) et la nécessité de bien cadrer toutes ces pratiques pour limiter tout risque d'accident. Un compromis a pu être trouvé entre la Mairie, le club de kite-surf, souhaitant étendre son activité sur 2 zones, et l'ACCA (pour son activité de chasse) pour définir un cadre réglementaire précis (zonages et horaires d'activités). L'Arrêté municipal sera révisé en ce sens.</p> <p>Le SMBVLB et la CCGL ont pour projet de réaliser des cartes globales rappelant les zonages et la réglementation des activités nautiques à échelle des 3 plans d'eau du territoire (Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse et Aureilhan). En 2017, des échanges ont été opérés avec les Mairies de Biscarrosse, La Teste-de-Buch et Sanguinet sur ce point. Des groupes de travail se réuniront en 2018.</p> <p>Début septembre 2017, la CCGL et le SMBVLB ont pu constater des infractions sur la rive ouest du lac de Cazaux-Sanguinet (travaux de terrassement pour mise en place d'une prise d'eau non signalés aux services instructeurs). D'autres problèmes ont pu être soulevés : création de « ports » privés à l'abris des roselières, voire clôturés, essences (invasives) utilisées au niveau des tonnes de chasse, etc. Compte-tenu de ces éléments une réunion d'échanges avec les propriétaires riverains sera organisée en 2018 en vue de leur rappeler la réglementation en vigueur, ainsi qu'avec les tonnayre (comme cela a été fait sur le reste du territoire le 19 septembre 2017, voir ci-dessous).</p>	-
	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Enjeu 4 – Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale</p> <p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Objectif 4.2. Gérer le tourisme et encadrer les activités et les loisirs</p>	4.2.1 Sensibiliser les usagers à la préservation de la qualité des eaux et au respect de l'environnement, et définir des règles de bonne conduite	<p>Chaque année la CCGL, en partenariat avec l'OIT de Mimizan et le SMBVLB organise des sorties dans le cadre de la journée mondiale des zones humides. En début d'année 2016, 2 sorties ont été organisées sur le Marais de Laouadie à Biscarrosse et sur la Maillouyère à Mimizan. Elles ont été complétées par une animation auprès de 3 classes de CE1 de l'école primaire de Parentis-en-Born en mai 2016.</p> <p>En 2017, 5 sorties ont été organisées dans le cadre de la journée mondiale des zones humides sur le territoire du SAGE à Sanguinet, Aureilhan, sur les Prés salés de la Teste, sur le Delta de la Leyre et à la Dune du Pyla. Elles ont été complétées par une animation auprès de 2 classes de CP de l'école primaire de Biscarrosse le 29 mai 2017.</p> <p>Durant l'été 2017, la Mairie de Biscarrosse a sollicité la CCGL afin de conduire un nouvel évènement « Vis ta plage » sur le lac de Cazaux-Sanguinet (à l'image de ceux organisés depuis 3 saisons sur les zones de baignade océaniques). Deux sorties ont été organisés sur Navarrosse et Maguide, et ont permis de sensibiliser le grand public aux risques liés à la baignade (en lien avec les autres activités) et aux enjeux écologiques, ainsi qu'à l'historique du lac.</p> <p>Le 19 septembre 2017, la CCGL a organisé une réunion d'échanges avec la Fédération de chasse des Landes, les communes et les ACCA situées sur le territoire de la CCGL et de la CCM. Celle-ci a permis de les sensibiliser sur les enjeux du site Natura 2000 et de faire état des problématiques liées à la gestion de certaines tonnes de chasse susceptibles d'altérer la qualité écologique du site (ex : utilisation d'espèces invasives pour le camouflage, tonnes laissées à l'abandon, etc.).</p> <p>En 2016, la CCGL, dans le cadre de Natura 2000, a réalisé pour chaque plan d'eau des posters d'information qui pourront être mis en place sur sites en vue de sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux. Ces posters ont continué à être distribués en 2017.</p> <p>Diverses informations sont relayées par le biais du site internet du SAGE et du site Natura 2000, et plus largement par les communes et communautés de communes du territoire, etc.</p> <p>A l'issue des enquêtes réalisées auprès des plaisanciers, le SMBVLB et la CCGL lanceront en 2018 une campagne de communication sous forme de panneaux d'information sur le respect des bonnes pratiques (gestion des déchets, réglementation, etc.) et de cartes postales.</p> <p>La mise en place d'un itinéraire « Eco balade » avec les OIT des Grands Lacs et de Mimizan est à l'étude, qui pourrait s'appuyer sur la réalisation d'une application pour le grand public.</p>
		4.2.2 Trouver un juste équilibre entre l'utilisation d'engins motorisés et le bon état des plans d'eau	<p>Les enquêtes lancées en 2017 auprès des plaisanciers des lacs de Cazaux-Sanguinet, de Parentis-Biscarrosse et de l'étang d'Aureilhan vont permettre de recenser les pratiques et les besoins en termes d'équipements (station de carénage, lavage, vidange, etc.), et les éventuels impacts liés aux activités (ex : utilisation d'antifouling, rejets éventuels, vétusté et puissance des moteurs, etc.).</p> <p>Ces résultats seront présentés au courant de l'année 2018. Ils permettront de poser un diagnostic et d'alimenter les débats en CLE, en vue d'envisager de futures actions.</p>

C. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : réflexions engagées autour de la compétence GEMAPI

✚ Réflexions engagées sur le territoire du SMBVLB (communes landaises du périmètre du SAGE)

Durant l'année 2017 des réflexions ont été engagées autour de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le périmètre du SMBVLB.

Après de nombreuses réunions de concertation organisées par le SMBVLB, la CCGL, la CCM et la communauté de communes Cœur Haute Landes ont révisé/harmonisé leur statut en intégrant tout ou partie des items obligatoires et facultatifs liés à la compétence GEMAPI. Parallèlement, le SMBVLB a été associé à une réunion organisée par la Préfecture des Landes sur cette prise de compétence par les Syndicats de rivières le 12 octobre 2017.

Au courant de l'année 2018, des discussions entre les EPCI membres et le SMBVLB seront engagées en vue de lui transférer ou non des compétences supplémentaires, ce qui pourra nécessiter une révision de ses statuts.

Dans ce cadre, il est rappelé que les interrogations soulevées en 2017 ont porté sur 2 items obligatoires :

- l'item 2 visant « *l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ceux-ci* » (article L.211-7 I.2 du code de l'environnement) : la 1^{ère} partie de l'item semble d'office liée aux compétences du SMBVLB, tandis que la 2^{ème} partie « *entretien, aménagement d'un lac ou d'un plan d'eau* » mérite d'être précisée. A noter que le Syndicat mixte Géolandes, exerçant de nombreuses compétences sur les plans d'eau du littoral landais, vient d'engager une étude juridique afin d'envisager une évolution de ses propres statuts suite à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI.
- l'item 3 concernant « *la défense contre les inondations et contre la mer* » (article L.211-7 I.5 du code de l'environnement), : cet item intègre les problématiques liées à la gestion du trait de côte et aux risques de submersion marine, et ne relève pas des compétences du SMBVLB. Deux réunions dédiées à ce sujet ont été organisées par la Préfecture des Landes le 18 septembre 2017 à la CCGL et le 9 octobre 2017 à la CCM.

De plus, des questions supplémentaires ont également été soulevées sur les prises de compétences facultatives, notamment en lien avec :

- l'animation du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, relevant de l'item 12 de l'article L.211-7 du code de l'environnement « *Animation, coordination, concertation, information et conseil* », compétence exercée actuellement par le SMBVLB.
- l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « *Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch* », relevant également du 4^{ème} item gemapien.
- la gestion hydraulique des plans d'eau, relevant de l'item 10 « *L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants* » de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Dans ce cadre, la prise en charge de l'entretien des ouvrages/passes à poisson par le SMBVLB compte-tenu de ses compétences sur les cours d'eau pourrait également se poser.

✚ Réflexions engagées sur le Bassin d'Arcachon (communes girondines du périmètre du SAGE)

Sur le Bassin d'Arcachon, des réflexions sont également engagées puisque le SIBA a lancé une étude GEMAPI spécifique (volet réglementaire, incidences financières, etc.) dont le premier bilan a été présenté en COPIL le 12 décembre 2016 puis aux élus du Bassin d'Arcachon.

D. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : avis de la CLE

En 2017, la CLE ont émis des avis sur 6 dossiers d'autorisation :

- 3 dossiers de demande d'autorisation de dragage des ports des communes de Biscarrosse, Sanguinet et Parentis,
- 2 dossiers de demande d'autorisation unique de défrichement pour mise en culture sur Luë et sur Parentis-en-Born,
- 1 dossier de demande d'autorisation de dragage des ports de Gujan, Larros et Canal.

De nombreux dossiers de déclaration ont également été transmis à la CLE pour information suite à leur instruction.

✚ Dossiers de demande d'autorisation unique concernant les opérations de dragage des ports de la commune de Biscarrosse, de Parentis-en-Born et de Sanguinet

Sur ces 3 dossiers semblables, 5 réserves ont été formulées par la CLE portant notamment sur :

- l'absence de référence à la cartographie des zones humides effectives et prioritaires du SAGE,
- la nécessité d'étoffer l'analyse des incidences éventuelles sur les zones humides et sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » situés à proximité des ports à draguer ou des zones où il est prévu de revaloriser le sable pour réengraisser les plages ou pour réaliser des travaux de confortement de berges. Pour cela, il a été suggéré de se rapprocher de la chargée de mission Natura 2000 pour conduire une expertise naturaliste préalable aux travaux.
- la transmission des données naturalistes géoréférencées acquises dans le cadre des dossiers.
- la nécessité de conduire des diagnostics « espèces invasives » préalables aux travaux sur chaque port pour limiter les risques de dissémination. Pour cela il a été suggéré de se rapprocher du technicien environnement de la CCGL pour conduire une expertise préalable aux travaux et bénéficier de conseils techniques.
- la nécessité d'étoffer les mesures prises en cas de pollutions accidentelles.

Suivant les dossiers, les membres de la CLE ont également émis 3-4 remarques/recommandations :

1. concernant les travaux envisagés sur le lac de Parentis, la CLE a attiré l'attention sur la présence de phosphore dans les sédiments du lac, avec une potentialité de relargage. Il aurait été souhaitable d'analyser ce paramètre avant d'engager les travaux. A noter que ce paramètre n'est pas suivi réglementairement sur ce type de dossier.
2. la CLE a demandé que le pétitionnaire respecte les dispositions du dossier de déclaration mis à sa disposition par le SMBVLB (Disposition 1.1.1 du SAGE), et lui transmette les fiches bilans intégrant toutes les données relatives aux suivis qualitatifs et bathymétriques, aux travaux et aux modalités de gestion des sédiments (Disposition 1.1.2 du SAGE).
3. concernant le dossier de Biscarrosse, la CLE a attiré l'attention sur la nécessité de coordonner les travaux de revalorisation du port de Navarrosse (étude de faisabilité en cours) et les travaux de confortement de berges envisagés dans le dossier.
4. la CLE a attiré l'attention sur la nécessité de conduire des analyses supplémentaires avant d'envisager de revaloriser le sable extrait sur les zones de plage, notamment pour tenir compte des enjeux de santé publique.

✚ Dossiers de demande d'autorisation unique concernant les projets de défrichement et de mise en culture avec irrigation de M. Julien LARRERE à Luë (quartier Baxentes) et de M. Eddie LARRERE à Parentis-en-Born

Sur ces 2 dossiers semblables, 4 réserves ont été formulées par les membres de la CLE portant notamment sur :

1. la consommation de l'espace agricole et les effets cumulés avec d'autres projets de défrichements pour mise en culture ou pour des parcs photovoltaïques.
2. la nécessité de cadrer l'utilisation de produits « bio » (ex : cuivre) et des engrais organiques (moindre maîtrise des apports) au regard des problématiques d'eutrophisation. La CLE a souhaité que le pétitionnaire adopte les programmes d'actions élaborés en application de l'article R211-81 du code de l'environnement en vue de réduire les risques de pollution par les nitrates et maintienne les réseaux de drainage existants en l'état, pour limiter les risques de transferts de polluants (Phosphore particulaire notamment). Il est souligné l'importance d'utiliser des essences locales, implantées sur ou à proximité du site, pour former le réseau de haies et pour reconstituer la ripisylve.
3. l'absence de référence à la cartographie des zones humides effectives et prioritaires du SAGE, la nécessité d'étoffer l'analyse des incidences éventuelles sur les zones humides et sur le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » et d'appliquer la procédure « éviter, réduire et compenser ». Sur ce point, la CLE a souligné la nécessité de tenir compte des incidences liées aux prélèvements et à la mise en place éventuelle de réseaux de drainage, pouvant tendre à assécher les zones humides inventoriées sur/ou à proximité des sites, voire à influencer sur le débit des cours d'eau. La CLE a demandé de rationaliser l'emplacement de ces forages pour limiter les incidences sur ces milieux, en tenant compte de ceux existants. ».

Concernant le dossier déposé par J. LARRERE sur Luë, les animatrices du SAGE, du site Natura 2000 et du Programme Départemental en faveur des Lagunes se sont rapprochées du propriétaire pour conduire un projet tutoré sur le site de la réserve de biodiversité. Ce projet a été accordé par le propriétaire (voir paragraphe J). L'objectif sera d'établir un plan de gestion simplifié sur les zones humides.

4. la CLE a demandé que les données géoréférencées acquises dans le cadre des dossiers lui soient transmises.

Suivant les dossiers, la CLE a également émis 2 remarques/recommandations :

1. concernant le projet déposé sur Luë, la CLE s'est étonnée qu'aucun réseau de drainage ne soit créé dans le cadre de ce projet, alors que ce secteur présente une sensibilité forte à très élevée aux remontées de nappes. Dans le cas où la création de réseaux de drainage serait envisagée, la CLE souhaite définir un emplacement et une dimension de fossés adaptés au regard des enjeux environnementaux et des problématiques d'ensablement. Pour cela, ce site pourrait être proposé en tant que site pilote dans le cadre de l'étude hydraulique conduite dans le cadre du SAGE sur le bassin versant du Canteloup (voir paragraphe H).

L'animatrice du SAGE s'est rapprochée du propriétaire pour aborder ce projet. Celui-ci s'est montré favorable à la mise en place d'un site pilote sur Luë (ou sur une autre parcelle appartenant à la famille LARRERE, si jamais il s'avère inadapté).

2. la CLE a demandé que le dossier comporte une analyse de la compatibilité avec le SAGE.

✚ Dossier de demande d'autorisation concernant l'opération de dragage des ports de Gujan, Larros et Canal sur la commune de Gujan-Mestras (Diapositives 23 à 26)

Les membres de la CLE du SAGE ont émis un avis de compatibilité du projet avec le PAGD et de conformité avec le règlement du SAGE. Ils ont souhaité toutefois que les fiches bilans intégrant toutes les données relatives aux travaux, modalités de gestion des sédiments, de suivis bathymétriques et de la qualité de l'eau soient tenus à leur disposition.

La CLE a rappelé par ailleurs que, dans le cadre de la Disposition 1.1.4 « Contribuer à préserver la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon », les membres ont souhaité que les dossiers de demande d'autorisation de dragage des ports du Bassin d'Arcachon soient examinés en premier lieu par le PNM du Bassin d'Arcachon, afin qu'il formule un avis en veillant à associer la structure porteuse du SAGE. En effet, ces ports se situent en limite du périmètre du SAGE et tous travaux y étant exercés pourraient impacter la masse d'eau côtière FRFC06 « Arcachon amont », ainsi que les sites Natura 2000 « Bassin d'Arcachon et Cap Ferret » et « Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin » dont le PNM du Bassin d'Arcachon est opérateur.

E. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : compléments sur le site internet du SAGE et information

La disposition tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » du SAGE prévoit la création d'un site internet dédié au SAGE.

Depuis le début d'année 2016, le site internet du SAGE est en ligne : www.sage-born-et-buch.fr et a été présenté aux membres de la CLE lors de la séance plénière de la CLE n°14 du 28 janvier 2016. Lors de cette réunion, le Groupement d'Intérêt Public Aménagement du Territoire et Gestion des Risques (GIP ATGeRI), chargé de réaliser l'interface cartographique du site internet du SAGE, était intervenu pour présenter une première version de l'outil mis en ligne.

Sur ce site, de nombreux articles ont pu être complétés par l'animatrice, avec des rubriques dédiées au « SAGE » (présentation de la démarche, documents du SAGE validés, comptes rendus et diaporamas de réunions, etc.), à la présentation du territoire (ressources en eau, milieux naturels, zonages écologiques, usages, etc.), aux actualités, etc. La vidéo du SAGE, réalisée par l'ALPI en fin d'année 2015, ainsi que l'interface cartographique interactive réalisée par le GIP ATGeRI y sont également consultables.

A l'issue de la phase d'élaboration du SAGE, marqué par la parution de l'Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE, le Syndicat mixte Géolandes a sollicité les communautés de communes et les communes afin qu'elles fassent figurer un article dédié à la validation du SAGE et au changement de structure porteuse, et afin qu'elles valorisent les travaux conduits sur la vidéo du SAGE et sur l'interface cartographique.

Durant l'année 2017, l'animatrice du SAGE a poursuivi ce travail en complétant le site internet avec de nombreux articles, des images, des références vidéos. Des visualiseurs simplifiés ont également été créés au sein de certains articles.

Le SMLVB et les membres du GIP ATGeRI se sont également accordés à poursuivre les travaux sur l'interface cartographique du site internet du SAGE. Ce travail a été réalisé en partenariat entre l'animatrice du SAGE (recherche des couches SIG et des métadonnées associées, mise à jour de la base de données correspondante, échange et vérification régulière des travaux) et le GIP ATGeRI (mise à jour/gestion de l'outil et recherches complémentaires).

Le visualiseur, présenté lors de la séance plénière n° 19 du 25 septembre 2017 est plus exhaustif, répertoriant toutes les données en matière d'eau et d'environnement, et facilement manipulable par tous les acteurs. Les couches cartographiques ont été réorganisées par thématiques plus intuitives et de nombreux compléments ont pu être apportés conformément au cahier des charges initial du SMBVLB. La nouvelle version de cet outil est mis en ligne sur le site internet du SAGE depuis le 2^{ème} semestre 2017 : <http://www.sage-born-et-buch.fr/Carte-interactive/Carte-interactive>.

Lors de la séance plénière n° 19 de la CLE, les membres de l'auditoire ont été invités à utiliser et à valoriser plus largement cet outil. Le SMBVLB sollicitera les membres de la CLE, les collectivités et structures associées afin qu'elles relayent cette information sur leur propre site internet.

F. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : SCOT et PLU

Conformément au Code de l'urbanisme, les SCOT (tous en cours d'élaboration ou de modification) et les PLU du territoire doivent être compatibles ou rendus compatibles avec le SAGE dans les 3 ans suivant son approbation, soit d'ici fin juin 2019.

Dans ce cadre, l'animatrice veille à la bonne prise en compte des dispositions du SAGE.

Pour cela, l'animatrice du SAGE a rappelé à plusieurs reprises, au cours des réunions de SCOT et de PLU, et par courriels a adressé aux communautés de communes et aux communes du territoire les dispositions du SAGE à prendre en compte dans les documents d'urbanisme :

- Disposition tr 2.3 « Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs de SCOT/documents d'urbanisme » (p.97 sur le document).
- Disposition 1.1.3 « Identifier et maîtriser les rejets directs et/ou diffus en lien avec les activités actuelles ou passées » (p.127 sur le document), notamment concernant le recensement et la prise en compte des sites et sols pollués, et des anciennes décharges.
- Disposition 1.4.1 « Prévenir les risques de pollution d'origine domestique en favorisant une optimisation de l'assainissement » (p. 153)
- Disposition 1.4.4 « Favoriser la maîtrise et l'amélioration de la qualité des eaux de ruissellement via la mise en place de Schémas Directeurs de Gestion des Eaux Pluviales » (p. 167) + Règle n°1 du Règlement du SAGE.
- Disposition 2.3.1 « Favoriser la maîtrise du risque inondation dans les zones soumises à l'influence du marnage des plans d'eau » (p.197).
- Dispositions 2.4.1 « Favoriser la mise en place de systèmes économes en eau et la réutilisation des eaux pluviales » (p. 201),
- Disposition 3.2.3 « Assurer une veille sur les milieux et les espèces remarquables » (p.249), notamment avec la prise en compte des trames verte et bleue (ex : mise en place d'une bande tampon autour des cours d'eau, etc.).
- Disposition 3.3.1 « Affiner/compléter l'inventaire des zones humides, et caractériser leurs fonctions, leurs services rendus et leur fonctionnement » (p.253), visant notamment à réaliser des diagnostics écologiques supplémentaires dans le cadre de l'étude environnementale des PLU pour affiner la cartographie des zones humides à échelle cadastrale.
- Disposition 3.3.5 « Assurer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les objectifs de préservation/protection des zones humides » (p.265).

Lors de la séance plénière n°15 de la CLE du SAGE (diapos 40 à 45) l'animatrice a expliqué comment les dispositions du SAGE sur les zones humides pourraient être prises en compte dans chacun des documents constitutifs des SCOT et des PLU. Il a également été proposé des zonages dans lesquels pourraient être compris les zones humides inventoriées, et des règles associées.

Le compte-rendu et le diaporama de cette séance sont consultables sur le site internet du SAGE : <http://www.sage-born-et-buch.fr/SAGE/Comptes-rendus-et-Diaporamas/Commissions-Locales-de-l-Eau/Commission-Locale-de-l-Eau-n-15>

Une autre possibilité envisageable, réalisée dans le cadre du PLU de Gujan-Mestras adopté le 8 décembre 2016 est d'identifier/qualifier ces milieux remarquables sur les cartes du PLU (ex : au même titre que les Espaces Boisés Classés) et de définir une Disposition générale dans le Règlement du PLU

Dans le PLU de Gujan-Mestras, les zones humides sont identifiées en « Eléments à protéger pour des motifs écologiques ». Dans les DISPOSITIONS GENERALES du Règlement, SECTION I NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL il est précisé :

« Dans les secteurs soumis à des risques naturels ou technologiques délimités au plan de zonage ou en annexes du PLU (notamment les installations relevant des directives européennes dites SEVESO), les occupations et utilisations du sol peuvent être interdites conformément à la réglementation en vigueur, aux fins de protéger les biens et les personnes contre les risques »).

- Disposition 3.3.6 « Limiter tout projet d'aménagement ou de modification d'occupation du sol impactant les zones humides » (p.269).

Conformément à la disposition tr 2.3 « Travailler de façon coordonnée et en complémentarité avec les porteurs de SCOT / documents d'urbanisme » de l'enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance », en 2016 et en 2017 l'animatrice a été associée à diverses réunions concernant :

- le SCOT du Born,
- le PLU de Gujan-Mestras,
- le PLU de La Teste-de-Buch,
- le PLU de Sanguinet,
- le PLU d'Ychoux,
- le PLU de Lüe,
- le PLU de Gastes,
- le PLU de Pissos,
- le PLU de Pontenx-les-Forges,
- le PLU d'Aureilhan.

En amont de ces réunions, une partie du temps de travail de l'animatrice a été consacré à une relecture préalable des documents concernés.

Une réunion d'échange entre le SMBVLB et le Syndicat mixte du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre (SYBARVAL), structure porteuse du SCOT du Bassin d'Arcachon et Val de Leyre a été organisée le 8 novembre 2017. L'objectif était de faire le point sur l'avancement de ce dernier document et s'assurer de la prise en compte des objectifs et des dispositions du SAGE. Une attention sera portée sur les communes limitrophes au SAGE Etangs littoraux Born et Buch et au SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés. Un document de travail commun autour des dispositions de ces SAGE à prendre en compte dans les PLU pourra être édicté en 2018 pour ces collectivités.

L'animatrice du SAGE a restitué les travaux engagés sur le SCOT du Born avec l'Association Régionale des CAUE durant le colloque Trames Verte et Bleue en Nouvelle Aquitaine le 28 novembre 2017.

G. Mise en œuvre de l'Enjeu transversal « Gouvernance, communication et connaissance » : réunions de la CLE

✚ Séance plénière de la CLE n°18 du 23 janvier 2017 à Parentis-en-Born

La séance plénière n°18 de la CLE du SAGE était une CLE informative destinée à présenter les études et actions engagées sur les lagunes du territoire, et les événements organisés dans le cadre de la journée mondiale des zones humides.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance plénière n° 17 ;
- 2) Présentation du Programme Départemental en faveur des lagunes des Landes et zoom sur les actions engagées sur le périmètre du SAGE (intervention du Département des Landes) ;
- 3) Présentation des résultats de l'étude « Caractéristiques géologiques et hydrogéologiques des lagunes landaises » (intervention du BRGM) ;
- 4) Etude Odonates sur les lagunes (intervention de Pierre-Louis THUAULT) ;
- 5) Restitution du travail sur le projet tutoré « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion » (Université de Bordeaux) ;
- 6) Evènements organisés sur le territoire dans le cadre de la journée mondiale des Zones humides 2017 ;
- 7) Points d'information.

Ainsi, cette séance a permis de faire état de l'avancement :

- de la disposition tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire »,
- de la disposition 3.3.1 « Affiner/compléter l'inventaire des zones humides, et caractériser leurs fonctions, leurs services rendus et leur fonctionnement »,
- de la disposition 3.3.3 « Mettre en œuvre et compléter les programmes d'actions visant à protéger, gérer et restaurer les zones humides prioritaires ».

✚ Séance plénière de la CLE n°19 du 25 septembre 2017 à Sanguinet

La séance plénière n°19 de la CLE du SAGE a permis de faire état de l'avancement de l'étude engagée sur les cours d'eau du territoire du SMBVLB et de l'évolution de l'interface cartographique du site internet du SAGE (voir paragraphe E). L'animatrice a pu dresser une synthèse des avis émis par la CLE en 2017, dont un portant sur un projet de défrichement pour mise en culture à Luë dans le cadre duquel un projet tutoré sur les zones humides est engagé en 2017/2018 (voir paragraphe J).

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte-rendu de la séance plénière n° 18 ;
- 2) Information sur les avis émis par le Bureau de la Commission Locale de l'Eau ;
- 3) Etude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born ;
- 4) Projet tutoré « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion » ;
- 5) Evolution de l'interface cartographique du site internet du SAGE ;
- 6) Points d'information.

Ainsi, cette séance a permis de faire état de l'avancement :

- de la disposition tr 2.2 « Développer les échanges avec les acteurs afin que la CLE soit informée et consultée préalablement sur les projets et les décisions, et qu'elle formule des avis »,
- de la disposition 3.1.2 « Accompagner la mise en place de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire »,
- de la disposition 3.3.1 « Affiner/compléter l'inventaire des zones humides, et caractériser leurs fonctions, leurs services rendus et leur fonctionnement »,
- de la disposition 3.3.3 « Mettre en œuvre et compléter les programmes d'actions visant à protéger, gérer et restaurer les zones humides prioritaires ».

H. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des bassins versants des lacs du Born

En début d'année 2016, l'animatrice du SAGE et le technicien rivières du SMBVLB ont rédigé un cahier des charges pour lancer une étude de définition d'une stratégie des gestions des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born.

Cette étude s'inscrit dans le cadre de l'Objectif 3.1 « Garantir le bon état hydromorphologique des cours d'eau et des plans d'eau » de l'Enjeu 3 du SAGE « Protection, gestion et restauration des milieux naturels », et en particulier des dispositions :

- 3.1.2 « Accompagner la mise en œuvre de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau sur l'ensemble du territoire »,
- 3.1.3 « Optimiser le fonctionnement des cours d'eau en garantissant un bon entretien des ripisylves et une gestion raisonnée des embâcles »,
- 3.1.4 « Inventorier/cartographier les zones sujettes aux phénomènes d'érosion »,
- 3.1.5 « Lutter contre les phénomènes d'érosion critiques et d'ensablement notamment en définissant une charte des bonnes pratiques/des règles d'entretien des fossés » ;
- 3.1.7 « Communiquer sur l'état d'avancement des travaux de restauration de la continuité écologique ».

Présentation de l'étude

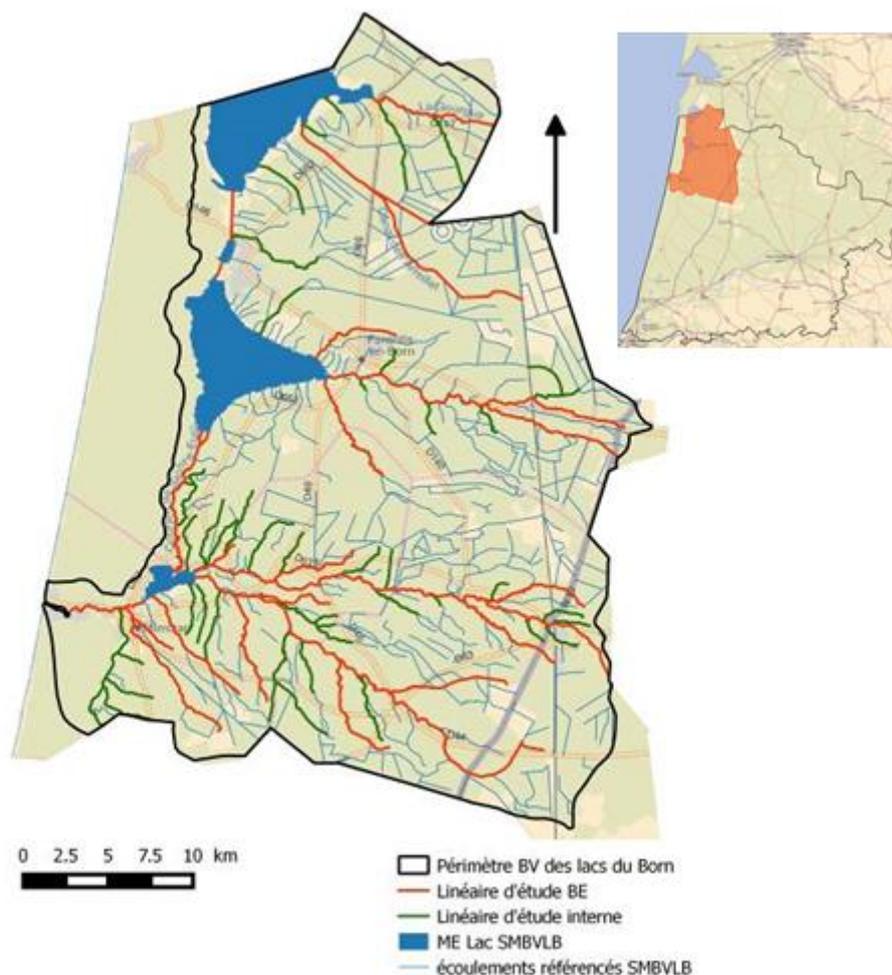
Cette étude s'articule en 2 volets :

1. une étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau, dont l'objectif sera d'aboutir à la définition d'un Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau.

Cette étude s'articule en 3 phases successives tout au long desquelles les acteurs du territoire vont être associés :

- o Phase 1 réalisée en 2017 : synthèse des connaissances sur le fonctionnement et les enjeux coexistants sur l'espace rivière, qu'ils soient d'ordre économique, social ou environnemental. Dans ce cadre, 205 km des cours d'eau ont été prospectés par le SMBVLB et 230 km par le Bureau d'études ECCEL environnement, chargé de compiler toutes les données (voir carte suivante).

Les principaux résultats de cette étude ont été présentés en COPIL le 4 septembre 2017 et lors de la séance plénière n°19 de la CLE le 25 septembre 2017. Quatre documents ont été remis : un rapport de diagnostic et l'Atlas cartographique associé, un document présentant les fiches synthétiques par cours d'eau et un autre par ouvrages inventoriés ; complétés par la réalisation d'une base de données géoréférencée sur laquelle le SMBVLB pourra s'appuyer et faire des mises à jour.



Périmètre de l'étude et du territoire d'intervention du SMBVLB

- Phase 2 : hiérarchisation des enjeux par les élus locaux, délimitation de l'espace de gestion, choix des objectifs opérationnels et des règles de gestion. Cette phase a été reprise en fin d'année 2017, suite à l'arrivée du nouveau technicien rivières du SMBVLB et se poursuivra en 2018.
- Phase 3 : élaboration du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPGCE), afin de définir les actions du SMBVLB. Ce programme sera associé à une Déclaration d'Intérêt Général, afin que le Syndicat puisse réaliser des travaux d'intérêt général sur l'ensemble des cours d'eau du territoire, notamment sur propriétés privées.

A l'issue de cette étude, le Syndicat pourra s'engager dans une phase opérationnelle et immédiate en termes de gestion de cours d'eau.

2. une étude hydraulique fine portant sur l'ensemble du réseau hydrographique du bassin versant du Canteloup, hors des cours d'eau reconnus par la Préfecture des Landes.

Cette étude doit permettre de comprendre les phénomènes d'érosion régressive et progressive, les flux sédimentaires et d'éventuels transferts de polluants vers les milieux aquatiques, qu'ils soient d'origine naturelle ou anthropique.

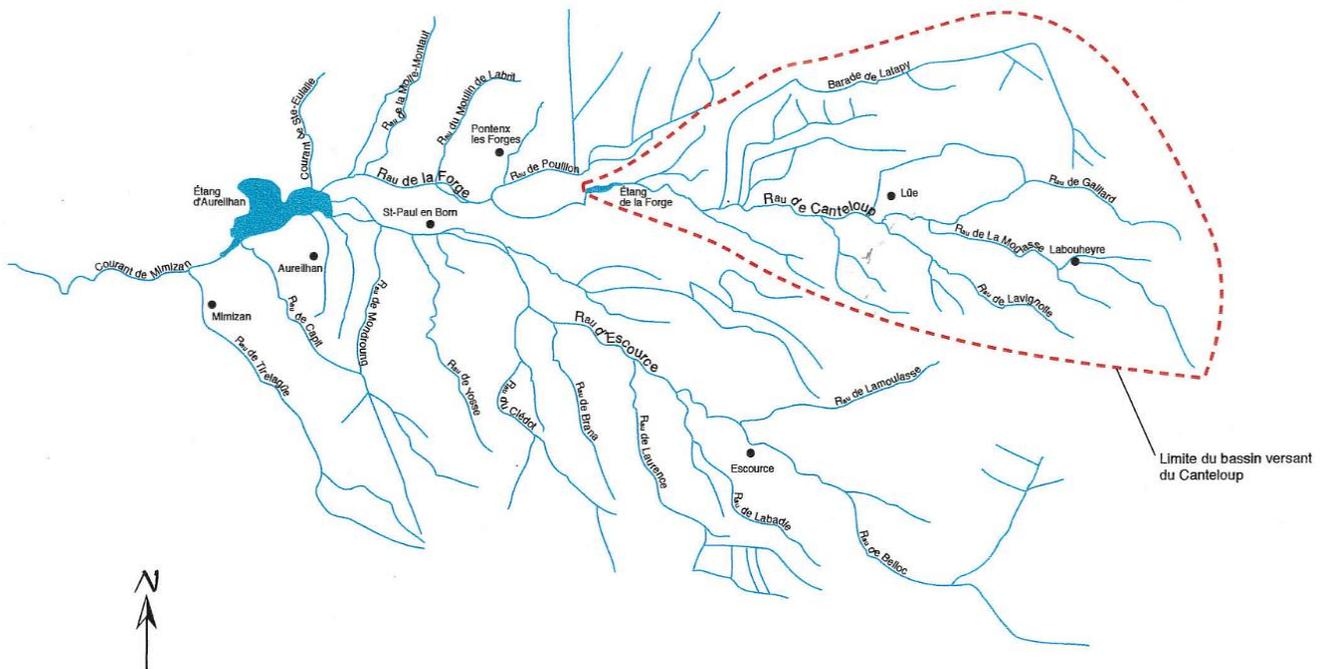
Cette étude s'articulera autour de 3 phases successives :

o Phase 1 réalisée en 2017 : Etat des lieux – Diagnostic (complémentaire à la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born)

Des relevés et prospections de terrain ont été réalisés au mois de février, d'avril et durant l'été 2017 sur le réseau de fossés et crastes du bassin versant pilote du Canteloup : relevés de débits et piézométriques, caractéristiques/typologies de fossés, dysfonctionnements rencontrés (état et dimensionnement des ouvrages hydrauliques, problèmes d'accès aux pistes forestières, inondations, etc.), présence d'éventuelles traces d'altération de l'état qualitatif du milieu, etc. Sur cette base, 5 sites pilotes représentatifs des différents contextes agricole/forestier/urbain et des dysfonctionnements rencontrés ont été proposés par le Bureau d'études en vue de la Phase 2.

Les premiers résultats de cette étude ont été présentés lors du COPIL du 4 septembre 2017. Cependant, vu les prérogatives du cahier des charges, l'étude hydraulique devant se dérouler sur une année complète, la présentation du diagnostic définitif sera programmée au début de l'année 2018.

Concernant les aspects qualitatifs, le SMBVLB a réorienté le projet initial pour conduire des expérimentations sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet, compte-tenu des problématiques de pesticides soulevées par les Syndicats d'eau potable. Le projet portera sur la mise en place de suivis et d'expérimentations en matière de phytoremédiation et de drainage contrôlé (voir paragraphe L).



Périmètre de l'Etude hydraulique sur le bassin versant du Canteloup

o Phase 2 : Synthèse des dysfonctionnements rencontrés et propositions de solutions techniques.

Durant cette phase le Bureau d'études proposera de définir des sites pilotes caractéristiques, sur lesquels des dysfonctionnements hydrauliques et/ou qualitatifs ont pu être constatés et qui soient caractéristiques des différents contextes rencontrés (agricole, forestier, urbain, en fonction des pentes, etc.). Sur ces sites, des suivis qualitatifs et quantitatifs (protocole à définir par le Bureau d'études), et des expérimentations seront conduits par un prestataire externe.

A l'issue de ces expérimentations, le Bureau d'études dressera un listing complet des solutions techniques adaptées (nature de l'aménagement, dimensionnement des ouvrages, règles de calibrage des fossés, etc.) pour chacun des contextes. Ce travail, validé par les membres de la CLE, servira de support pour édicter une Charte des bonnes pratiques d'entretien des émissaires, en Phase 3.

- Phase 3 : Plan d'intervention, comprenant la rédaction de la Charte des bonnes pratiques d'entretien des émissaires. Sur cette base, le Bureau d'études proposera des solutions techniques adaptées en fonction des dysfonctionnements hydrauliques rencontrés (érosion, ensablement, inondations, mauvais état des ouvrages, etc.) par sous bassin versant, sur l'ensemble du bassin versant pilote.

 Perspectives

En 2018, les perspectives viseront à aboutir à la définition du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (Phases 2 et 3 de l'étude) et à engager la Phase 2 « suivis et expérimentations » de l'étude hydraulique conduite sur le bassin versant du Canteloup.

Phasage de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau

décembre-16	janvier-17	février-17	mars-17	avril-17	mai-17	juin-17	juillet-17	août-17	septembre-17	octobre-17	novembre-17	décembre-17	janvier-18	février-18	mars-18	avril-18	mai-18	juin-18
-------------	------------	------------	---------	----------	--------	---------	------------	---------	--------------	------------	-------------	-------------	------------	------------	---------	----------	--------	---------

Etude de de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born																		
Phase 1																		
COPIL de lancement de l'étude																		
EDL / Diagnostic : Approche indirecte																		
Outils : Formation initiale des agents du Syndicat																		
EDL / Diagnostic : Approche directe																		
Saisie des données de terrain / Intégration des données SMBVLB																		
Analyse des résultats et rédaction																		
Présentation de l'EDL / Diagnostic																		
Phase 2																		
Enjeux - Réunion complémentaire en comité restreint																		
Phase de concertation - Hiérarchisation des enjeux																		
Synthèse et rédaction																		
Objectifs - Réunion complémentaire en comité restreint																		
Règlement de gestion																		
Présentations du règlement																		
Phase 3																		
Rédaction du programme de gestion																		
Présentation du PPG																		
Montage des dossiers réglementaires et dépôt officiel																		
Réunions en Comité syndical et en CLE																		

I. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : avancement des réflexions sur les travaux de restauration de la continuité écologique

Le 21 novembre 2017, le SMBVLB a impulsé une réunion avec les propriétaires des 5 ouvrages classés en liste 2 situés sur le courant de Sainte-Eulalie, du Canteloup et du courant de Mimizan en vue d'engager des travaux de restauration de la continuité écologique dans les délais réglementaires impartis. Ces ouvrages avaient fait l'objet d'une étude approfondie par l'Institution Adour en vue de définir les aménagements à mettre en place. A l'issue de cette réunion 3 propriétaires (Conseil Départemental des Landes, CCM et Compagnie des Landes) ont manifesté leur intérêt pour s'engager dans une démarche groupée de restauration de la continuité écologique.

Une réunion est programmée le 22 janvier 2018 avec la DDTM des Landes, le SMBVLB, la DGA Essais de Missiles et le Conservatoire du littoral pour préciser les questions de propriété sur le seuil du Pont du Gouvernement situé sur le courant de Sainte-Eulalie (question restée en suspens lors de la réunion du 21 novembre) et une éventuelle prise en charge des travaux.

Pour le propriétaire de l'ouvrage de Probert les réflexions sont en cours.

Suite à ses réflexions, le SMBVLB projette d'organiser en février 2018 une réunion entre les propriétaires/gestionnaires des ouvrages et les partenaires financiers pour définir le montage du dossier pour une opération groupée de « restauration de la continuité écologique ».

J. Mise en œuvre de l'Enjeu 3 « Protection, Gestion et restauration des milieux » : projet tutoré zones humides

Le Syndicat mixte du bassin versant des lacs du Born a engagé depuis 2015 deux projets tutorés « Diagnostic et caractérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion » avec l'Université de Bordeaux, dans le cadre du Master 2 « Sciences de la terre, Environnement et Ecologie » (STEE), spécialité « Biodiversité et Ecosystèmes Continentaux » (BEC).

L'année 2017 a été marquée par la restitution du projet tutoré 2016/2017 « Diagnostic écologique de la zone humide de Cournascas à Sainte Eulalie en Born » lors de la séance plénière n°18 de la CLE du 23 janvier 2017. Sur ce site, 3 zones humides sont recensées : une mare artificielle et 2 lagunes (celle située au Nord de la mare n'a pas été étudiée dans le cadre du projet), propriétés du SIVOM des cantons du pays de Born et de M. LAPARADE. Cette lagune est recensée dans la cartographie des zones humides du SAGE et dans l'inventaire des lagunes du Département des Landes. A l'issue de ce travail, un plan de gestion simplifié a pu être proposé aux propriétaires.

Pour la troisième année consécutive, un nouveau projet tutoré 2017/2018 va être engagé sur le site de Baxentes à Luë, dans le cadre du projet de défrichement pour mise en culture déposé par M. J. LARRERE (voir paragraphe D).

En effet, dans le cadre du dossier d'autorisation déposé, des enjeux écologiques ont pu être identifiés à proximité immédiate du site et ont conduit le pétitionnaire à réorienter son projet initial pour éviter d'impacter ces milieux. Ainsi, une zone de 55 ha, comprise en tout ou partie dans le site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch » et dans la cartographie des zones humides du SAGE, a été qualifiée en « réserve de biodiversité » et devra faire l'objet de mesures de gestion favorables. Deux lagunes, inventoriées dans le cadre du Programme départemental en faveur des lagunes et dans la cartographie des zones humides du SAGE, se situent également à proximité du projet.

Dans ce cadre, le SMBVLB, le Conseil Départemental des Landes et la CCGL se sont rapprochés du porteur de projet pour engager un projet tutoré sur ce site. Deux groupes d'étudiants seront constitués afin de travailler sur les lagunes et sur la réserve de biodiversité.

L'objectif sera :

- d'améliorer les connaissances sur les sites concernés, en s'appuyant sur une approche bibliographique et sur des inventaires de terrain,
- d'évaluer leur état de conservation, leur fonctionnalité, les pressions qui s'y exercent, et les potentialités de restauration,
- d'établir un programme d'actions visant à protéger, gérer ou restaurer les milieux afin de le proposer au propriétaire.

Ces travaux visent à répondre aux objectifs du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, du Programme départemental en faveur des lagunes et du site Natura 2000 « Zones humides de l'arrière dune du pays de Born et de Buch ».

Les animatrices co-encadreront les étudiants tout au long du projet, s'étalant d'octobre 2017 à janvier 2018, date de remise des rapports. Une présentation sera effectuée devant le propriétaire, puis en séance plénière de la CLE et devant des étudiants de Master 1 et 2.

K. Mise en œuvre de l'Enjeu 1 « Préservation de la qualité des eaux » et de l'Enjeu 4 « Maintien, développement et harmonisation des usages, et organisation territoriale » : enquêtes et perspectives 2018

Comme indiqué lors de la séance plénière n°17 du 22 septembre 2016, plusieurs enquêtes ont été lancées sur le territoire du SAGE en 2017 auprès de différentes catégories d'usagers (collectivités, agriculteurs, plaisanciers).

Ces enquêtes ont été réalisées en régie par l'animatrice du SAGE qui a rencontré les acteurs concernés et qui s'est chargé de faire les analyses statistiques et de restituer les résultats en réunions.

Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre des dispositions :

- tr 3.1 « Faire connaître le SAGE et améliorer l'information de l'ensemble de la population sur les actions mises en œuvre sur le territoire »,
- 1.1.1 « Renforcer le suivi qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines et notamment sur certaines substances »,
- 1.1.4 « Contribuer à préserver la qualité de l'eau du bassin d'Arcachon »,
- 1.1.5 « Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques »,
- 1.3.1 « Sécuriser l'alimentation en eau potable, tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif »,
- 1.4.2 « Améliorer les connaissances sur les épandages »,
- 1.4.3 « Accompagner les usagers à une utilisation raisonnée des produits phytosanitaires »,
- 3.4.3 « Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux problématiques des espèces invasives »,
- 4.2.2 « Trouver un juste équilibre entre l'utilisation d'engins motorisés et le bon état des plans d'eau ».

❖ Enquêtes auprès des communes

En 2017, l'animatrice du SAGE s'est employée à conduire des enquêtes « Phyto » auprès des collectivités du territoire (communes et communautés de communes) hormis sur les communes limitrophes avec le SAGE « Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés » dont la surface urbanisée se situe sur ce territoire.

Les thématiques abordées dans le questionnaire, visent l'entretien assuré par la collectivité, les traitements phytosanitaires, le stockage et la gestion des déchets phytosanitaires, les autres types de traitements et le lien entre « entretien et environnement ».

La méthodologie employée pour les enquêtes effectuées auprès des communes est la suivante :

- les questionnaires ont été envoyés aux collectivités en fin d'année 2016 afin qu'elles puissent collecter et synthétiser les pratiques des divers agents des services techniques,
- le questionnaire complété a été réceptionné au cours de rendez-vous individuels programmés avec les services techniques des différentes collectivités entre janvier et février 2017.

A l'issue des enquêtes, les analyses statistiques ont été conduites en régie par l'animatrice du SAGE, avec une restitution réalisée auprès des collectivités (élus et responsables des espaces verts) le 20 février 2017, puis en séance plénière de la CLE programmée le 25 janvier 2018.

Sur la partie landaise du territoire, les données collectées ont été transmises au Conseil Départemental des Landes et à l'Agence de l'eau Adour-Garonne, en charges des dossiers de demande de subvention (conduite d'études, communication, achats de matériel).

❖ Enquêtes auprès des agriculteurs

En 2017, l'animatrice du SAGE a conduit des enquêtes « Améliorons les connaissances sur les pratiques agricoles » auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet, où des problématiques prégnantes liées à la qualité de l'eau potable ont été soulignées. Les enquêtes se poursuivront les années suivantes sur le reste du territoire du SAGE.

Préalablement à ces enquêtes, une réunion de présentation du SAGE a été organisée le 6 décembre 2016 à Ychoux auprès de tous les agriculteurs du territoire. Ceci a permis aux acteurs de comprendre la démarche, les dispositions les concernant, et en particulier de leur présenter la démarche relative aux enquêtes « phyto » et l'étude hydraulique conduite sur le bassin versant du Canteloup (voir paragraphe H). Les supports de documents correspondant (extraits du PAGD et du Règlement du SAGE, note de présentation sur l'étude cours d'eau/fossés, questionnaire « Phyto », etc.) leur ont été adressé préalablement à la réunion.

A la suite de cette réunion, en décembre 2016, les agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet et/ou dont les écoulements se dirigent vers celui-ci ont été officiellement sollicités par le SMBVLB en vue de participer aux enquêtes.

En début d'année 2017, l'animatrice du SAGE a pu rencontrer près de 80% des agriculteurs recensés sur ce bassin versant au cours de rendez-vous individuels afin de les interroger sur les pratiques agricoles exercées durant la période culturale 2016. Les techniciens de la Chambre d'agriculture des Landes et/ou du Groupement de Recherche sur les Cultures et Techniques Agricoles des Sols Forestiers d'Aquitaine (GRCETA-SFA) ont accompagné l'animatrice du SAGE à certains rendez-vous.

Les thématiques abordées dans le questionnaire visent les pratiques agricoles, les traitements phytosanitaires, la gestion de l'eau et le lien entre « agriculture et environnement ».

A l'issue des enquêtes, les analyses statistiques ont été conduites en régie par l'animatrice du SAGE, avec l'aide de la Chambre d'agriculture et du GRCETA-SFA. Une restitution auprès des agriculteurs est programmée le 16 janvier 2018, puis en séance plénière de la CLE le 25 janvier 2018 en tenant compte des critères de confidentialité.

❖ Enquêtes auprès des plaisanciers

Le projet s'articule autour de 2 points fondamentaux :

1. l'organisation d'une enquête « Améliorons les connaissances sur les pratiques » auprès des usagers nautiques de la chaîne des Grands Lacs (lac de Cazaux-Sanguinet, lac de Parentis-Biscarrosse et étang d'Aureilhan).

Le questionnaire a été remis aux gestionnaires des ports publics et privés en fin d'année 2016/début d'année 2017. Ceux-ci ont accepté de l'adresser à l'ensemble des usagers nautiques, estimés à 6000, lors de leur demande de renouvellement de la taxe de navigation ou d'ancrage entre janvier et août 2017.

A l'issue des enquêtes, environ 1 500 questionnaires ont été traités par l'animatrice, en vue de réaliser des analyses statistiques dont les résultats seront présentés en CLE. Compte-tenu du taux de réponses cette campagne pourrait être complétée en 2018.

Les thématiques abordées dans le projet questionnaire visent les caractéristiques des bateaux, les pratiques nautiques, le nettoyage du bateau, le lien entre « navigation et environnement ».

Ce travail permettra en parallèle, d'identifier les besoins en termes de communication, en vue d'engager une campagne d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques des usages nautiques.

2. L'organisation d'une campagne de sensibilisation des usagers autour de diverses thématiques

Cette campagne de sensibilisation, organisée en 2018, s'articulera autour de 2 volets :

- la mise en place de panneaux d'information aux abords des plans d'eau dans des lieux stratégiques (ex : descentes à bateaux),
- l'envoi d'une collection de cartes postales aux usagers nautiques lors du renouvellement de leur taxe de navigation en mars – avril 2018. Ces cartes seront déclinées en quatre thématiques et destinées à promouvoir une charte de bonnes pratiques environnementales (notion de biosécurité) liées aux activités nautiques.

Cette démarche sera organisée conjointement avec le SAGE Lacs Médocains.

❖ Enquêtes auprès des jardinerie/aquariophilie

Les enquêtes auprès des jardinerie/aquariophilie, initialement programmées en 2017 pourraient être reportées en 2018. Elles viseraient notamment à recenser les ventes de produits phytosanitaires et les espèces invasives, et à conduire une campagne de sensibilisation auprès de ces points de vente. Des plaquettes sur les espèces invasives seront réalisées en 2018 à cet effet.

L. Mise en œuvre de l'Enjeu 1 « Préservation de la qualité des eaux »

Dans le cadre du SAGE Etangs littoraux Born et Buch, le Syndicat d'Eau Potable de Parentis (SIAEP) et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud (COBAS), gérant respectivement les prises d'eau d'Ispe et de la Teste, ont alerté les membres de la CLE sur la présence de pesticides dans le lac de Cazaux-Sanguinet.

Les bilans qualitatifs effectués sur les cours d'eau jusqu'aux prises d'eau potable font état de la présence de S-Métolachlore (molécule mère) et plus particulièrement de ses métabolites OXA et ESA (produits de dégradation). Compte-tenu de cette problématique, l'Agence Régionale de Santé (ARS) impose à ces gestionnaires d'avoir recours à des traitements supplémentaires au charbon actif en poudre pour abattre les teneurs en pesticides dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ces traitements, effectués à l'année, génèrent des surcoûts (+140 000€ / an pour le SIAEP de Parentis) se répercutant sur les factures des consommateurs. En 2016, les prélèvements dans le lac représentaient 1 600 000 m³ pour le SIAEP, contre 2 600 000 m³ pour la COBAS et 4 600 000 m³ en nappes profondes (Arcachon, La Teste-de-Buch, Gujan-Mestras, Le Teich) démontrant tout l'intérêt de protéger cette ressource en eau superficielle.

Dans ce contexte, à l'image des actions conduites dans le cadre du réseau REPAR porté par le SIBA, la CLE a souhaité engager des enquêtes auprès des agriculteurs du bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet en vue de connaître leurs pratiques et de les sensibiliser à ces problématiques (voir paragraphe K). Les résultats des enquêtes montrent leur engagement dans une démarche d'amélioration des pratiques : réduction de 50% des doses de Camix et de Dual Gold (produits contenant le S-Métolachlore problématique) appliquées sur maïs par rapport aux doses maximales autorisées, et réduction de 50% des surfaces totales traitées, avec des indices de fréquence de traitement « herbicides » inférieurs à la moyenne en Aquitaine ; mise en place de cultures piège à nitrates (CIPAN) détruites mécaniquement (à hauteur de 80%) ; mise en place de bandes enherbées ; cultures bio, démarches agro-environnementales, etc.

Fort de ce constat, il est apparu opportun d'envisager des mesures complémentaires pour abattre les teneurs en pesticides jusqu'aux prises d'eau potable. La CLE a ainsi souhaité orienter une partie des suivis et des expérimentations envisagés dans le cadre de l'étude hydraulique (voir paragraphe H) sur le bassin versant du lac de Cazaux-Sanguinet. Une réunion d'échanges sur la thématique « Phytoremédiation et drainage contrôlé » a été organisée le 30 novembre dernier en partenariat avec les instituts de recherche (Université de Bordeaux et IRSTEA) et les acteurs du territoire (élus des communes concernées, SIAEP, COBAS, Chambre d'agriculture des Landes, agriculteurs du bassin versant concernés, SIBA, services de l'Etat, Agence de l'Eau Adour-Garonne, etc.).

De ces échanges et visites sur sites, il est ressorti la nécessité d'acquérir une bonne connaissance du fonctionnement hydraulique du système (flux, variation de la nappe, transport des molécules) au cours de l'année 2018 et 2019 pour pouvoir définir des aménagements expérimentaux appropriés en 2020 (type Zones Tampons Humides Artificielles (ZTHA), drainage contrôlé, renaturation de cours d'eau). Ce projet pilote a pour objectif d'être extrapolable à d'autres territoires.

M. Gestion de projet – Fonctionnement – Missions annexes

✓ **Comité syndical et Bureau du Comité Syndical du SMBVLB**

Comité Syndical du 31 janvier 2017 – Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte administratif 2016.
- 2) Approbation du compte de gestion 2016.
- 3) Affectation de résultats du compte administratif 2016.
- 4) Vote du budget primitif 2017.
- 5) Autorisation de programme – Crédit de Paiement.
- 6) Demande de subvention des postes d'ingénierie.
- 7) Référencement de zones de compensation écologique.
- 8) Point sur les actualités du syndicat.

Bureau du Comité Syndical du 2 mai 2017 – Ordre du jour :

- 1) Départ du technicien et suites à donner.
- 2) Avancement sur l'Etude Gestion des Rivières.
- 3) Questions diverses.
- 4) GEMAPI.
- 5) Trésorerie du SMBVLB.
- 6) Suivi budgétaire des financements.

Comité Syndical du 9 octobre 2017 – Ordre du jour :

- 1) Election du nouveau Vice-président du SMBVLB.
- 2) Versement de l'indemnité de conseil au comptable public, Monsieur FRANCOISE Bernard.
- 3) Création d'un poste au grade d'adjoint technique pour le recrutement du technicien rivières.
- 4) Fermeture de poste.
- 5) Avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born.
- 6) Conventionnement avec l'Université de Bordeaux concernant le projet tutoré 2017-2018 « Diagnostic et cartérisation de zones humides sur le territoire du SAGE Etangs Littoraux Born et Buch et élaboration de plans de gestion ».
- 7) Point d'information sur la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) en vue de la révision des statuts du SMBVLB.
- 8) Points divers.

- ✓ **Points internes réguliers durant les réunions Eau/environnement toutes les 2 semaines.**

- ✓ **Gestion financière avec Marie-Claude LALUQUE, Directrice Générale Adjointe de la Communauté de Communes des Grands Lacs**
 - Montage et suivi des dossiers de demandes de subventions pour la mission d'animation et pour la conduite de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born.
 - Gestion du budget annuel : proposition de budget primitif, suivi des recettes et des dépenses de fonctionnement, sollicitation des versements.
 - Suivi de commandes et factures.

N. Communication

La communication durant l'année 2017 s'est structurée selon trois axes :

✓ **Communication envers les partenaires du SAGE et membres de la CLE**

A l'occasion de chaque réunion, un diaporama a été présenté et/ou des documents ont été remis en séance.

Ce mode de communication a été utilisé lors :

- de la CLE n°18 du SAGE le 23 janvier 2017,
- de la CLE n°19 du SAGE le 25 septembre 2017,
- des réunions du Bureau de la CLE le 24 avril 2017 et le 25 juin 2017,
- de la réunion du Bureau du Comité Syndical le 2 mai 2017,
- du Comité Syndical du SMBVLB le 31 janvier 2017 et le 9 octobre 2017.
- de la réunion de concertation avec les services de l'Etat, le Syndicat mixte Géolandes, la commune de Biscarrosse et la CCGL concernant les travaux à engager sur le petit étang de Biscarrosse, le 6 juin 2017.
- du COPIL n°2 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau des bassins versants des lacs du Born le 4 septembre 2017.
- de la réunion du Bureau communautaire de la CCM le 18 octobre 2017.
- de la réunion « Continuité écologique et problématiques sur l'étang des Forges » le 21 novembre 2017.
- de la réunion de présentation des missions du SMBVLB, de la CCGL Lacs, du Syndicat mixte Géolandes, de l'OIT des Grands Lacs et de la Fédération de pêche des Landes auprès des acteurs de la pêche et de la voile le 22 novembre 2017.
- de la journée d'échanges sur la thématique « Phytoremédiation et drainage contrôlé » le 30 novembre 2017.

✓ **Communication auprès des scolaires**

Dans le cadre d'un évènement pour la journée mondiale des zones humides, le SMBVLB a participé le 29 mai 2017 à des animations auprès de deux classes de CP de l'école Meyrie à Biscarrosse. Ce projet a été piloté par CCGL, l'OIT de Mimizan et conduit en partenariat avec les Fédérations de Chasse et de Pêche des Landes, et l'ACGELB.

L'animatrice du SAGE a présenté son activité dans le cadre d'une UE aux étudiants du Master 1 « Biodiversité, écologie et évolution » de l'Université de Bordeaux le 27 mars 2017.

✓ **Communication envers le grand public**

La communication envers le grand public s'est traduite :

- par la mise à disposition d'informations sur le site internet national Gest'eau,
- la mise à jour du site internet du SAGE et notamment de l'interface cartographique,
- participation au Comité de Vigilance à Biscarrosse le 25 mars 2017.

o. Dates clés durant l'année 2017

Date	Evènement
10 janvier 2017	Journée d'échanges autour des travaux conduits par les Instituts de recherche.
23 janvier 2017	CLE n° 18 : études et actions engagées sur les lagunes du territoire, et évènements organisés dans le cadre de la journée mondiale des zones humides 2017.
31 janvier 2017	Comité syndical du SMBVLB : vote du budget et point sur les zones de compensation écologiques.
25 mars 2017	Comité de vigilance de Biscarrosse.
27 mars 2017	Présentation du SAGE aux élèves de Master 1 « Biodiversité, écologie et évolution » de l'Université de Bordeaux.
24 avril 2017	Bureau de la CLE : avis sur un dossier de demande d'autorisation de défrichement pour mise en culture sur Luë.
2 mai 2017	Réunion d'échanges entre le service « Sport, Jeunesse, Enfance et Education », la CCGL, le SMBVLB, l'ACCA et un club de kite-surf en vue de faire le point sur les pratiques et limiter les conflits d'usage sur le lac de Cazaux-Sanguinet.
2 mai 2017	Bureau du Comité syndical du SMBVLB : départ du technicien rivières, GEMAPI et avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau.
29 mai 2017	Animation auprès de deux classes de CP de l'école primaire de Biscarrosse
30 mai 2017	Comité de pilotage « Audit environnemental des ports lacustres » dans le cadre du Plan de gestion de dragage des ports.
6 juin 2017	Réunion de concertation autour des actions à entreprendre sur le petit étang de Biscarrosse.
25 juin 2017	Bureau de la CLE : avis sur un dossier de demande d'autorisation de défrichement pour mise en culture sur Parentis-en-Born, sur un dossier de dragage des ports de Gujan-Mestras.
27 juillet	COPIL sur les travaux à engager sur le canal des Landes (SIBA).
4 septembre 2017	COPIL n°2 Etude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau du bassin versant des lacs du Born.
19 septembre 2017	Réunion d'échange avec la Fédération de Chasse des Landes et les ACCA (tonnayres) sur le territoire de la CCGL et de la CCM.
25 septembre 2017	CLE n°19 : avis de la CLE, avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau, projet tutoré « Zones humides » 2017/2018, évolution de l'interface cartographique du site internet du SAGE.
9 octobre 2017	Comité syndical du SMBVLB : recrutement du nouveau technicien rivières, GEMAPI et avancement de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau, projet tutoré « zones humides ».
18 octobre 2017	Bureau communautaire de la CCM : présentation de la Phase 1 de l'étude de définition d'une stratégie de gestion des cours d'eau.
19 octobre 2017	Réunion des animateurs SAGE.
21 novembre 2017	Réunion « continuité écologique ».
22 novembre 2017	Présentation des missions du SMBVLB, dont le SAGE aux acteurs de la pêche et de la voile.
23 novembre 2017	Présentation du Plan de gestion de la lagune de Coton à Ychoux.
28 novembre 2017	Intervention sur les travaux engagées dans le cadre du SCOT du Born au colloque Trames Verte et Bleue en Nouvelle-Aquitaine.
30 novembre 2017	Journée d'échanges « Phytoremédiation et drainage contrôlé »